

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 799

4 avril 2013

SOMMAIRE

Colruyt Gestion S.A.	38351	R.A. Investment Management S.à r.l.	38345
Pacasmayo Investments S.A.	38307	Ramegua S.A.	38307
PACHA INTERNATIONAL SA, société de gestion de patrimoine familial	38308	Ravel Investment Sicav	38308
Pharaon S.A.	38306	RCR Industrial Flooring S.à r.l.	38346
Phone Invest S.A.	38308	Red Sea S.A.	38346
Ponte Carlo International Soparfi S.A.	38309	Resolution Luxville S.à r.l.	38346
Ponte Carlo International Soparfi S.A.	38309	Rocha S.à r.l.	38346
Preferred Investments S.à r.l.	38306	RP3 Holdings (Lux) 2 Sàrl	38347
Premium Property Partners S.A.	38344	RP3 Holdings (Lux) 7 S.à r.l.	38347
Pricolux S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial	38306	RP Kosmoscenter S.à r.l.	38347
Primetec S.A.	38306	RP Medicentre S.à r.l.	38347
Primopiso Acquisition S.à r.l.	38307	RP Oder S.à r.l.	38347
Profilex Engineering S.A.	38309	Ruitor S.à r.l.	38343
PRO Investment S.à r.l.	38310	Rumba S.A.	38348
PRO Investment S.à r.l.	38306	Sandstrom Metals & Energy (Luxembourg)	38349
Prostar S.A.	38344	S.C.R. S.à.r.l.	38348
PSMA Luxco II S.C.A.	38310	Secur Media S.à r.l.	38352
PS S.à r.l.	38344	Sequoia IDF Asset Holdings S.A.	38348
Purelux	38309	Single Holding	38349
PVC (Lux) Investment Company S.à r.l.	38344	Sky Greifswald S.à r.l.	38349
Quadrigone S.A.	38345	Smart Immo Project I S.à r.l.	38350
Quinlan Private Jurys Inns HoldCo S.à r.l.	38345	Southlane 1 S.à r.l.	38350
		Square Strategy Services S.A.	38350
		Susquehanna Celtic Holdings Limited	38350

38306

Preferred Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.874.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013026715/14.

(130032462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Pricolux S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 106.010.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013026716/10.

(130031894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Pharaon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.594.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026724/10.

(130032486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Primetec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 41.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013026730/10.

(130032088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

PRO Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 35.662.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026732/9.

(130032039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Primopiso Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 157.942.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2013026718/14.

(130032314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Pacasmayo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 170.788.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société du 14 septembre 2012

Première résolution

Approbation de la révocation du Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée Générale décide de révoquer Ernst & Young, demeurant au 7, Parc d'Activité Syrdall, à L-5365 Munsbach, et portant le numéro RCS Luxembourg B 47771 en tant que Commissaire aux Comptes de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2012.

Deuxième résolution

Approbation de la nomination du Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée Générale décide de nommer Deloitte Audit S.à.r.l., demeurant au 560 rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, et portant le numéro RCS Luxembourg B 67895, aux fonctions de Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2012. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2013.

PACASMAYO INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013026720/22.

(130031971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Rameuga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 134.224.

Il résulte d'une Résolution par écrit de l'actionnaire unique datée du 20 janvier 2013 que les administrateurs sortants:

- M. Marc SCHMIT, Président,
- M. Fernand HEIM,
- Mme Annie SWETENHAM

tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,
ainsi que le commissaire aux comptes:

- M. Marco RIES, Réviseur d'Entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013026743/18.

(130032081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

PACHA INTERNATIONAL SA, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 174.565.

Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée Générale tenue le 18 janvier 2013

L'Assemblée a adopté les résolutions suivantes:

- Accepte la démission de MULLERBACH INC de ses mandats d'administrateur & administrateur-délégué.
- L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué la société PUNDAMILIA FAMILY OFFICE, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B171.385, ayant pour représentant permanent sa gérante, Ariane Vansimpen, demeurant professionnellement à Strassen L-8011 au 283, route d'Arlon,

- Accepte la démission de Pundamilia Family Office Sàrl de sa fonction de Commissaire aux Comptes

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes la société GRAHAM THOMAS INVEST SA, société anonyme, établie et ayant son siège à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B121.824.

Ces nominations prennent effet dès ce jour et jusqu'à l'assemblée ordinaire de 2017.

PUNDAMILIA FAMILY OFFICE Sàrl

Pour acceptation du mandat

Signature

Référence de publication: 2013026721/23.

(130032298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Phone Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 58.537.

Les comptes au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013026725/12.

(130032448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Ravel Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.860.

Suite à la démission de Monsieur Stéphane MICHEL de son poste d'administrateur de la Société en date du 15 décembre 2012 et suite à la nomination d'un nouvel administrateur remplaçant, le Conseil d'Administration se compose à compter du 20 février 2013 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, comme suit:

- Monsieur Riccardo MILLICH;
- Monsieur Marc-André BECHET;
- Monsieur Arnaud MICHEL, avec adresse professionnelle au 11, rue de la Rotisserie, CH-1204 Genève.

Luxembourg, le 22 février 2013.

Pour RAVEL INVESTMENT SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Corinne ALEXANDRE / Valérie GLANE

- / Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2013026744/19.

(130032301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

38309

Ponte Carlo International Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 69.857.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PONTE CARLO INTERNATIONAL SOPARFI S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013026727/12.

(130032624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Ponte Carlo International Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 69.857.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PONTE CARLO INTERNATIONAL SOPARFI S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013026728/12.

(130032625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Profilex Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 111.483.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 21 février 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme PROFILEX ENGINEERING SA, avec siège social à L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie, de fait inconnue à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et désigné liquidateur Me Isabelle PETRICIC-WELSCHEN, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de ce siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 15 mars 2013.

Il ordonne l'exécution provisoire du présent jugement.

Pour extrait conforme
Me Isabelle PETRICIC-WELSCHEN
Le liquidateur

Référence de publication: 2013026733/20.

(130031958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Purelux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9164 Bourscheid, 8, Buurschtermillen.
R.C.S. Luxembourg B 157.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 22/02/2013.

Référence de publication: 2013026737/10.

(130032251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

PRO Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.355.400,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 35.662.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 janvier 2013

Est nommé réviseur d'entreprises agréé et non commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2013:

- PricewaterhouseCoopers, société coopérative, 400, route d'Esch, L - 1471 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 février 2013.

Référence de publication: 2013026731/14.

(130032029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

PSMA Luxco II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 168.698.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of the month of February.

Before Us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of PSMA Luxco II S.C.A. (the "Company"), a société en commandite par actions with registered office at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg dated 13 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1248 dated 19 May 2012, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 168.698. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 4 October 2012 by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 2771 dated 15 November 2012.

The meeting was presided by Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and as scrutineer Maître Julien De Mayer, maître en droit, residing in Luxembourg.

I.) The shareholders represented and the numbers of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder(s), the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list shall remain attached to the present deed to be registered therewith with the registration authorities.

II.) It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting (the "Meeting") is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

Agenda

1. To restructure the issued share capital of the Company by:

A. creating two (2) new classes of shares, namely the class G special shares and the class H special shares; and determining the rights and obligations thereof by amending and restating the articles of incorporation as set forth under item 2. below;

B. increasing the issued share capital of the Company from its current amount of one million three hundred six thousand four hundred fifteen Euro and thirty-two cent (EUR 1,306,415.32) to one million three hundred twelve thousand four hundred sixty-five Euro and thirty-two cent (EUR 1,312,465.32) by issuing:

- seventy-five thousand (75,000) class G special shares (the "G Special Shares");
- fifty thousand (50,000) class H special shares (the "H Special Shares");
- three hundred thirty-six thousand (336,000) A Ordinary Shares;
- forty-eight thousand (48,000) Class C Preferred Shares;
- forty-eight thousand (48,000) Class D Preferred Shares; and
- forty-eight thousand (48,000) Class E Preferred Shares;

of a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each (together the "New Shares") for a total subscription price of six hundred and five thousand Euro (EUR 605,000.-) (the "Subscription Price"); subscription to the New Shares by new investors (the "Subscribers") as set forth in the table below; payment of the Subscription Price by the Subscribers by way of a contribution in cash; and allocation of the nominal value of the New Shares so issued to the share capital and an amount of five hundred ninety-eight thousand nine hundred fifty Euro (EUR 598,950.-) to the freely distributable share premium accounts as follows:

- three hundred thirty-two thousand six hundred forty Euro (EUR 332,640.-) shall be allocated to the share premium account relating to A Ordinary Shares;
- forty-seven thousand five hundred twenty Euro (EUR 47,520.-) shall be allocated to the share premium account relating to Class C Preferred Shares;
- forty-seven thousand five hundred twenty Euro (EUR 47,520.-) shall be allocated to the share premium account relating to Class D Preferred Shares;
- forty-seven thousand five hundred twenty Euro (EUR 47,520.-) shall be allocated to the share premium account relating to Class E Preferred Shares;
- seventy-four thousand two hundred fifty Euro (EUR 74,250.-) shall be allocated to the share premium account relating to G Special Shares; and
- forty-nine thousand five hundred Euro (EUR 49,500.-) shall be allocated to the share premium account relating to H Special Shares.

Subscribers	Number of shares subscribed	Classes of shares	Subscription Price in €
Will Keller	75,000	Class G Special Shares	EUR 75,000
James Held	50,000	Class H Special Shares	EUR 50,000
HSE24 2te Management Beteiligungs GmbH & Co. KG	336,000	A Ordinary Shares	EUR 336,000
	48,000	Class C Preferred Shares	EUR 48,000
	48,000	Class D Preferred Shares	EUR 48,000
	48,000	Class E Preferred Shares	EUR 48,000

2. Amendment and restatement of the Company's articles of association so as to read as follows:

Art. 1. Establishment, Denomination. There is hereby established among the Shareholders and all those who may become owners of the Shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "PSMA Luxco II S.C.A." (the "Company") which shall be governed by the Law, and the present Articles.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Gérant (as defined below).

In the event that the Gérant determines that extraordinary political, military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 4. Object, Purpose. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement or public issue to the issue of bonds, notes and debentures as well as any other type or kind of securities or instruments.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees (up-stream and side-stream) or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has a direct or indirect interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or such other company as the Company deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 Issued Share Capital

The issued and fully paid up share capital of the Company is set at one million three hundred twelve thousand four hundred sixty-five Euro and thirty-two cent (EUR 1,312,465.32) represented by

(i) ninety-one million three hundred thirty-six thousand eight hundred eighteen (91,336,818) A ordinary shares (hereafter being referred to as the "A Ordinary Shares");

(ii) fifty thousand (50,000) B ordinary shares (hereafter being referred to as the "B Ordinary Shares" and together with the A Ordinary Shares, the "Ordinary Shares");

(iii) five hundred ninety thousand three hundred sixty-eight (590,368) preference shares (hereafter being referred to as the "Preference Shares");

(iv) thirteen million forty-eight thousand one hundred fifteen (13,048,115) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares");

(v) thirteen million forty-eight thousand one hundred fifteen (13,048,115) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares");

(vi) thirteen million forty-eight thousand one hundred fifteen (13,048,115) class E preferred shares (the "Class E Preferred Shares" and together with the Class C Preferred Shares and the Class D Preferred Shares, the "Preferred Shares");

(vii) seventy-five thousand (75,000) class G special shares (the "G Special Shares");

(viii) fifty thousand (50,000) class H special shares (the "H Special Shares"); and

(ix) one (1) unlimited share;

each with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) and such rights, obligations and terms as set forth in the Articles. The A Ordinary Shares, the B Ordinary Shares, the Preference Shares, the Preferred Shares, the G Special Shares, the H Special Shares and the unlimited share are hereafter (unless the context otherwise requires) together referred to as the "Shares".

5.2 Repurchase

5.2.1 - The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares provided that such cancellation relates to the whole of one or more Classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es).

5.2.2 - In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Classes of Preferred Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class(es) of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the relevant Class (es) held by them and cancelled; the Gérant may at its own discretion decide to include or exclude any freely distributable share premium in determining such amount.

5.2.3 - Each Class of Preferred Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount for the relevant period to which the class relates pursuant to the present article:

- The period for Class C Preferred Shares is the period starting on 10 July 2012 and ending on the Interim Account Date for the Class C 2012 Interim Accounts (the "Class C Period");

- The period for Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2013 Interim Accounts (the "Class D Period");

- The period for Class E Preferred Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2014 Interim Accounts (the "Class E Period");

5.2.4 - In the event a Class of Preferred Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the "New Period") which shall start on the date after the latest Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Class of Preferred Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class E Period and the Classes of Preferred Shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 5.2.3 shall come in the order of Class C to Class E (to the extent not previously repurchased and cancelled).

5.2.5 - In the case of redemption and cancellation of a Class of Preferred Shares, the holders of such Class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Value per Share provided that where the Cancellation Value per Share so determined exceeds the Available Cash per Share, the Cancellation Value per Share shall be equal to the Available Cash per Share.

5.3 Share premium

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

5.4 Authorised Share Capital

The Company has an authorized share capital of one hundred twenty million Euro (EUR 120,000,000.-), represented by twelve billions (12,000,000,000) shares of any class, without any specific ratio having to be respected or complied with, each with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01).

The Gérant is authorised, during a five year period starting on the date of publication of these articles of incorporation in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations to increase the corporate capital from time to time in whole or

in part by the issue of further shares of any class (and/or instruments convertible into shares or giving right to subscribe to shares) up to the limits of the authorised unissued share capital in accordance with the provisions of Article 7. The Gérant is authorised to issue further shares within the authorised un-issued share capital against contributions in cash, in kind or by way of incorporation of available premium or reserves or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the Gérant or its delegate(s) and in particular, the Gérant may issue shares in favour of directors, executives and employees of the Company and the group to which it belongs, directly or under the terms of one or more option or other benefit plans approved by the Gérant, while complying with the provisions of Article 7.

The Gérant may delegate to any duly authorised officer of the Company or to any other duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increases of capital.

Whenever an increase of issued capital is carried out in accordance with this Article, the Gérant shall take steps to amend this Article in order to record the change in the subscribed capital and unissued authorised capital and the Gérant is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law. A capital increase within the limits of the authorised capital shall be recorded by a notarial deed, at the request of the Gérant or its delegate(s) against presentation of the documents establishing the subscription and payments.

5.5 Modification of share capital

The issued share capital and authorised share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.6 Rights attached to the Shares

Each Share confers the rights set forth in these Articles.

The Preference Shares shall be entitled to a fixed cash cumulative preferred dividend in respect of each Preference Share held at the rate per annum of 12% on the sum of (i) the Paid Up Amount and (ii) any shortfall in the fixed cash cumulative preferred dividend which has not been paid in any financial year (i.e. any accrued cumulative preferred dividend shall increase the amount on the basis of which the preferred dividend shall be calculated) (the "Fixed PS Dividend").

Art. 6. Transfers.

6.1 Subject to the provisions pursuant to Articles 6.3.1 to 6.4.2 and Articles 7 to 9 and save for any Permitted Transfer, the Shareholders (other than the Gérant with respect to its unlimited share) shall not offer, sell, contract to sell, transfer, create any Encumbrance, or grant any option to purchase or otherwise dispose of any Shares or Other Investments and the Company shall not issue any Shares or Other Investments (together a "Transfer"). Furthermore, the Shareholders shall not enter into a transaction (including a derivative transaction) having an economic effect similar to that of a Transfer, including for example the entering into of any merger or business combination scheme or other arrangement by operation of which another person or entity becomes the holder or beneficiary of the Shares or Other Investments, or publicly announce any intention to carry out a Transfer without the prior written consent of the Majority Shareholder.

6.2 The following Transfers shall be permitted (the "Permitted Transfers"):

6.2.1 any proposed Transfer of all or part of its Shares or Other Investments held by the Majority Shareholder to any Majority Shareholder Related Party, and any subsequent proposal by a Majority Shareholder Related Party to transfer all or part of its Shares or Other Investments to another Majority Shareholder Related Party; or

6.2.2 any proposed Transfer of Shares or Other Investments from the Majority Shareholder to any one or more persons or entities as designated by the transferring Majority Shareholder if following the completion of such Transfer the Majority Shareholder and all Majority Shareholder Related Parties in aggregate continue to hold the majority of Shares and any proposed Transfer by any such transferee to the Majority Shareholder; or

6.2.3 any proposed Transfer of Shares or Other Investments from the Majority Shareholder to any future managers of any German partnership holding Shares in the Company;

6.2.4 any Transfer of B Ordinary Shares from the Majority Shareholder to any German partnership in accordance with any Shareholders' agreement which may exist from time to time between the Shareholders and the Company;

6.2.5 any Transfer required or permitted pursuant to Article 8 (Drag Along Rights) or Article 9 (Tag Along Rights); or

6.2.6 any Transfer required or permitted pursuant to Article 10 (Shareholder Default); or

6.2.7 any Transfer required or permitted pursuant to an Exit;

6.2.8 any proposed Transfer of all of its Shares or Other Investments by any Minority Shareholder to one other (and not more than one) legal entity which is a parent or a holding company of Minority Shareholder or which is under joint control with the Minority Shareholder, provided that a binding undertaking shall be given to the Company that the Shares and the Other Investments shall be retransferred to the Minority Shareholder if such other entity ceases to be a parent or holding of, or be under joint control with the Minority Shareholder; or

6.2.9 following the lapse of a period of five years after Completion any proposed Transfer of all or part of its Shares and Other Investments by any Minority Shareholder to a third party other than a Competitor. In such case the Majority Shareholder shall have a right of first refusal (Vorkaufsrecht) pursuant to Section 463ss. German Civil Code on any Shares and Other Investments which are subject to the proposed Transfer.

The transfers referred to pursuant to Articles 6.2.1 through 6.2.4 are referred to as the "Majority Shareholder Permitted Transfers" and the persons to whom the Shares are transferred in accordance with these sub paragraphs, each as a "Majority Shareholder Permitted Transferee". The Company will be informed in writing by the Majority Shareholder or the Majority Shareholder Permitted Transferees, respectively, in the event of any Majority Shareholder Permitted Transfer.

The transfers referred to pursuant to Articles 6.2.8 and 6.2.9 are referred to as the "Minority Shareholder Permitted Transfers" and the persons to whom the Shares are transferred in accordance with this sub paragraph, each as a "Minority Shareholder Permitted Transferee". The Company and the Minority Shareholder will be informed in writing by Minority Shareholder in the event of any Minority Shareholder Permitted Transfer.

The Majority Shareholder Permitted Transfers and the Minority Shareholder Permitted Transfers are collectively referred to as "Permitted Transfers".

Any right of first refusal granted to the Majority Shareholder under these Articles shall remain unaffected.

6.3.1 If the holder of G Special Shares or of H Special Shares, as applicable, is a Bad Leaver, the Gérant may, at its discretion, serve notice on such Bad Leaver either within twenty (20) Business Days of such person becoming a Bad Leaver or upon Full Exit requiring such Bad Leaver to serve a transfer notice to the Gérant with respect to his G Special Shares or his H Special Shares, at a price per share equal to the lower of Individual Investment and Special Share Market Value.

6.3.2 If the holder of G Special Shares or H Special Shares, as applicable, is a Good Leaver, then the Gérant may, at its discretion, serve notice on such Good Leaver either within twenty (20) Business Days of such person becoming a Good Leaver or upon Full Exit, requiring such Good Leaver to serve a transfer notice to the Gérant with respect to his G Special Shares or his H Special Shares, at a price amounting to the Special Share Market Value for his G Special Shares or for his H Special Shares.

6.4.1 If a Bad Leaver fails to give a transfer notice within five (5) Business Days of serving a Bad Leaver notice in accordance with article 6.3.1 hereabove, the Gérant is hereby irrevocably authorised to transfer the relevant G Special Shares or H Special Shares held by the Bad Leaver on behalf of such persons as the Gérant may determine at its discretion at the relevant price set out under article 6.3 above. The Gérant shall record such transfer in the shareholders' register of the Company.

6.4.2 At the option of the Gérant, the consideration for the transfer of the relevant G Special Shares or H Special Shares held by the Bad Leaver, as determined pursuant to article 6.3.1 above, may be paid to the Bad Leaver, either (i) in cash on the date of transfer of the relevant G Special Shares or H Special Shares held by the Bad Leaver or (ii) left outstanding until Exit provided that such consideration shall accrue interest as from the date of the transfer of the relevant G Special Shares or H Special Shares held by the Bad Leaver until the Exit of 2% per annum provided that such amount shall not exceed the proceeds attributable to the relevant G Special Shares or H Special Shares realised upon Exit.

6.4.3 On Exit, if the Gérant has served a Good Leaver notice, the Good Leaver has five (5) Business Days to give a transfer notice to the Gérant with respect to his G Special Shares or his H Special Shares in accordance with article 6.3.2 failing which the Gérant is hereby irrevocably authorised to transfer the relevant G Special Shares or H Special Shares held by the Good Leaver on behalf of such persons as the Gérant may determine at its discretion at the relevant price set out under article 6.3.2 above. The Gérant shall record such transfer in the shareholders' register of the Company.

6.4.4 At the option of the Gérant, the consideration for the transfer of the relevant G Special Shares or H Special Shares held by the Good Leaver, as determined pursuant to article 6.3.2 above, may be paid to the Good Leaver, either (i) in cash on the date of transfer of the relevant G Special Shares or H Special Shares held by the Good Leaver or (ii) left outstanding until Exit provided that such consideration shall accrue interest as from the date of the transfer of the relevant G Special Shares or H Special Shares held by the Good Leaver until the Exit of 5% per annum provided that such amount shall not exceed the proceeds attributable to the relevant G Special Shares or H Special Shares realised upon Exit.

6.5 No Shares or Other Investments in the Company shall be issued and no Shares or Other Investments shall be transferred neither directly nor indirectly to a person who is not already a party to any Shareholders' agreement which may exist from time to time between the Company and the Shareholders unless such person has, which shall be a condition to such transfer:

6.5.1 delivered a duly signed and executed undertaking recorded as a notarial deed to observe and perform all of the provisions and obligations of any Shareholders' agreement which may exist from time to time between the Company and the Shareholders by execution of which the subscriber or transferee shall become a party to any Shareholders' agreement which may exist from time to time between the Company and the Shareholders and the provisions of any Shareholders' agreement which may exist from time to time between the Company and the Shareholders shall apply to the subscriber or transferee as a party accordingly; or

6.5.2 delivered a duly signed and executed undertaking to observe and perform the provisions and obligations of any intercreditor agreement which may exist from time to time between, inter alia, the Company and the Shareholders and any financing banks by entering into the relevant intercreditor accession deed; and

6.5.3 together with any Share or Other Investments subscribed for or acquired, acquired an even portion of all other classes of Shares and Other Investments, provided that for the purpose of this Article any instruments which pursuant

to the terms and provisions of any Shareholders' agreement which may exist from time to time between the Company and the Shareholders rank evenly in a liquidation shall be deemed the same class of Other Investments.

6.6 The restrictions on Transfers as set out in Article 6.3 shall not apply to any Transfer of Shares or Other Investments that occurs in relation to a Transfer as required or permitted pursuant to an Exit, Article 8 (Drag Along Rights) or Article 9 (Tag Along Rights) and any Transfer giving rise to the Drag Along Rights or Tag Along Rights.

6.7 All Shares and Other Investments transferred under this Article shall be free from all liens, charges and Encumbrances, unless and to the extent the creation and continuation of such Encumbrances was requested by the Company in relation to any finance documents or a Recap, and shall carry all rights, benefits and advantages attached to them except the right to any dividend declared but not paid prior to the date of the respective Transfer.

Art. 7. Preferential Subscription Rights.

7.1 If the Company or the Shareholders propose that the Company shall issue any additional Shares or Other Investments of an existing or new class of Shares or Other Investments in the course of any further increase of the Company's share capital, any Shareholder shall have a subscription right to such newly issued Shares or Other Investments pro rata to the percentage of the nominal value of its Shares in the aggregate nominal value of all issued or outstanding Shares at the close of business on the date prior to such issue (the "Shareholders' Subscription Right"). The terms and conditions of the Shareholders' Subscription Right available to any managers of a German partnership holding Shares in the Company (with respect to the class of Shares or Other Investments owned by it), or a German partnership holding Shares in the Company on behalf of the managers shall be identical to those of the Shareholders. The participations of Shareholders who do not exercise their Shareholders' Subscription Right will be diluted accordingly. As far as Shareholders do not exercise their Shareholders' Subscription Right, the other Shareholders - in addition to their pro rata subscription entitlement pursuant to this paragraph -shall be entitled to also subscribe to a pro rata share of the newly issued Shares or Other Investments which would have been the object of the unexercised Shareholders' Subscription Right. As far as a Shareholder does not exercise its Shareholders' Subscription Right and as far the other Shareholders do not make use of their entitlement for a pro rata share of the newly issued Shares or Other Investments, the Majority Shareholder shall have the right to acquire all remaining Shareholders' Subscription Right for an aggregate amount of EUR 1,00.

7.2 The Shareholders' Subscription Right of the Shareholders may be excluded by a resolution of the general meeting of Shareholders to:

7.2.1 issue any Shares to existing or new managers of a German partnership holding Shares in the Company up until all managers and the German partnership holding Shares in the Company directly or indirectly hold among them 20 per cent of all Shares in issue;

7.2.2 increases in the share capital of the Company in consideration of a contribution in kind if, upon one or more occasions, the decision is taken to make add-on investments (by way of a share deal, an asset deal or otherwise), pursuant to which all or some of the consideration is proposed to be settled by means of Shares; provided that if the subscriber of new Shares is an Affiliate of any Shareholder the Shareholders' Subscription Right shall be excluded only if and to the extent that it is confirmed by a fairness opinion issued by an accounting firm of international repute that the exchange ratio reflects the fair value of the issued Shares;

7.2.3 any issue of Shares to any provider of mezzanine-financing; and

7.2.4 in any distressed situation to provide for urgent capitalization needs of the Company and/or HSE Group in which case the Majority Shareholder shall offer to the other Shareholders the respective prorate portion of Shares or Other Investments which otherwise would have been subject to the Shareholders Subscription Right within four weeks after the implementation of the respective issuance of new Shares or the subscription for Other Investments.

Art. 8. Drag Along Rights.

8.1 If any of the Majority Shareholder or any Majority Shareholder Permitted Transferees which is a Majority Shareholder Related Party, or one or more of them acting jointly, ("Dragging Investor(s)") decide to transfer any of their Shares or Other Investments, and if as a result of such sale and/or Transfer the Majority Shareholder together with any of their Majority Shareholder Permitted Transferees which are Majority Shareholder Related Parties would control in aggregate less than the majority of voting rights, each of the other Shareholders ("Dragged Investors") shall be bound and undertakes to accept any binding offer from any Bona Fide Third Party for the acquisition of all of its Shares and Other Investments ("Third Party Drag Offer") within 10 Business Days from the receipt of a written request of the Dragging Investor(s) to accept such Third Party Drag Offer ("Drag Notice"), provided that the Third Party Drag Offer shall be made to the Dragged Investors on terms at least as beneficial to the Dragged Investors as to the Majority Shareholder, including ancillary terms or beneficial terms in connection with any reinvestment or roll over of the Majority Shareholder in connection with an Exit, in accordance with the provisions of any Shareholders' agreement which may from time to time exist between the Shareholders and the Company. For the avoidance of doubt, the Drag Notice and any Third Party Drag Offer shall be valid only if made to all Shareholders (other than the Shareholders entitled to give the Drag Notice).

8.2 If a Dragged Investor fails to accept the Third Party Drag Offer within a period of ten (10) Business Days of the proposed date set out in the Drag Notice (or any other date specified by the Dragging Investor to the Dragged Investors), then the Company shall be entitled and obliged to satisfy the obligations of the Dragged Investors pursuant to this Article 8 for and on behalf of the Dragged Investors.

8.3 With regard to the Shares and Other Investments to be transferred in connection with this Article 8, the Shares and Other Investments held by the Majority Shareholder and any Majority Shareholder Permitted Transferee which is a Majority Shareholder Related Party are to be treated as held by one investor and the Shares and Other Investments held by the Minority Shareholders shall be treated as held by one investor.

Art. 9. Tag along rights. If the Majority Shareholder and / or any of its Majority Shareholder Permitted Transferees or the Minority Shareholder and / or any of the Minority Shareholder Permitted Transferees decide to sell and / or transfer Shares and / or Other Investments in the Company to a person who is not a Majority Shareholder Related Party or a Majority Shareholder Permitted Transferee (in case of a sale and / or transfer by the Majority Shareholder and / or any of its Majority Shareholder Permitted Transferees) or to a person who is not an Minority Shareholder Related Party or a Minority Shareholder Permitted Transferee (in case of a sale and / or transfer by the Minority Shareholder and / or any of the Minority Shareholder Permitted Transferees), such Transfer is conditional upon the consent of the other Shareholders and each other Shareholder may refuse to give its consent to the proposed Transfer of the selling Shareholder unless it receives a binding offer by the acquirer of the selling Shareholder's Shares and/or Other Investments ("Acquirer") for the acquisition of a proportional part (pro rata parte the portion of Shares or Other Investments to be transferred by the selling Shareholder) of its Shares and Other Investments ("Tag Along Right" and each Shareholder exercising its Tag Along Right a "Tagging Shareholder"). A Tagging Shareholder shall be entitled to sell its Shares and/or Other Investments at a price at least equal to the price per Share or per its Other Investments and at such terms and conditions offered to the Shareholders by the Acquirer, including ancillary terms or beneficial terms in connection with any reinvestment or roll over to the Majority Shareholder in connection with an Exit, in accordance with any provisions of any Shareholders' agreement which may exist from time to time between the Shareholders and the Company. Should the Majority Shareholder and/or the Minority Shareholders sell and / or transfer or divest of all of their remaining Shares or Other Investments to a third party other than a Majority Shareholder Related Party and / or a Minority Shareholder Related Party, the Drag Along and Tag Along Right shall apply to all of the remaining Shares and Other Investments of each of the other Shareholders.

Art. 10. Shareholder Default.

10.1 Any Shareholder other than the Majority Shareholder and any Majority Shareholder Permitted Transferee or any German partnerships holding Shares in the Company can be excluded from the Company and its Shares can be forfeited by a resolution of the general meeting of Shareholders (in which the Shareholder to be excluded shall not be entitled to vote) on the grounds of a serious cause which shall be deemed given in any case of:

10.1.1 insolvency, composition, bankruptcy (including any statutory procedures requiring the making of a declaration as to his assets) or similar proceedings in any jurisdiction are initiated (or declined for lack of assets) against any Shareholder or any resolution is passed or order or declaration made for the winding up, liquidation or cessation of any Shareholder; or

10.1.2 the creation of any pledge, lien or Encumbrance over any Share or any other interest in or claim against the Company or a Subsidiary (unless the same is terminated or released within four weeks of its creation); or

10.1.3 any enforcement or equivalent proceedings being initiated against any Share or any other interest in or claim against Company or a Subsidiary as an enforcement in rem; or

10.1.4 any breach by a Shareholder of a material obligation owed towards the other Shareholders in accordance with any Shareholders' agreement which may exist from time to time between the Shareholders and the Company or the Articles.

10.2 The compensation for the exclusion and the forfeiture pursuant to Article 10.1 shall be:

10.2.1 the book value of the Shares (taking into account any preferential distribution or liquidation right following from any Shareholders' agreement which may exist from time to time between the Shareholders and the Company and being understood that no additional payment has to be made to compensate the Other Investments) and in no event more than the fair market value of the Shares;

10.2.2 if such limitation of the compensation should not be enforceable the lowest compensation possible which would have been permissible shall be deemed to be agreed.

10.3 The legal effect of the exclusion or forfeiture pursuant to Article 10.1 shall not be conditional upon the payment of the compensation pursuant to Article 10.2.

10.4 Each Shareholder in relation of whom an event set forth in Article 10.1 has occurred ("Defaulting Shareholder") shall give immediate notice thereof to the Company and the Shareholders other than the managers of a German partnership holding Shares in the Company or the German partnerships holding Shares in the Company.

10.5 Upon the occurrence of any of the events set forth pursuant to Article 10.1 each of the other Shareholders other than the managers of a German partnership holding Shares in the Company or German partnerships holding Shares in the Company ("Eligible Shareholders") shall have the right to acquire all or part of the Shares of the Defaulting Shareholder (pro rata parte the holding of Shares of the Defaulting Shareholder) and the Defaulting Shareholder shall be obliged to sell and transfer all his Shares and Other Investments to the -Eligible Shareholders in consideration of a purchase price equivalent to the compensation pursuant to any provisions of the any Shareholders' agreement which may exist from time to time between the Shareholders and the Company, subject to the terms and conditions set forth in this Article:

10.5.1 If an Eligible Shareholder intends to acquire all or part of the Shares and Other Investments of the Defaulting Shareholder he shall give written notice thereof to the Defaulting Shareholder and any other Eligible Shareholder.

10.5.2 If further Eligible Shareholders intend to acquire all or part of the Shares and Other Investments of the Defaulting Shareholder such other Eligible Shareholders shall notify the Defaulting Shareholder and all other Eligible Shareholders thereof within ten (10) Business Days from the receipt of the first notice pursuant to Article 10.5.1 accordingly.

10.5.3 On the Business Day following the expiry of the period set forth in Article 10.5.2, the Defaulting Shareholder shall enter into a binding agreement with each Eligible Shareholder who has given notice of his intention to acquire all or part of his Shares and Other Investments in accordance with Articles 10.5.1 or 10.5.2 or for the immediate sale and transfer of his Shares and Other Investments to each Eligible Shareholder in each case for a portion of his Shares (including the Other Investments) pro rata parte his holding of Shares or, if the relevant Eligible Shareholder has given notice to acquire only a smaller portion, such smaller portion.

10.5.4 The sale and Transfer of Shares and Other Investments pursuant to this Article shall not be conditional on the payment of the purchase price.

10.6 If a Shareholder who has given notice pursuant to Articles 10.5.1 or 10.5.2 fails to enter into a respective sale and purchase agreement within ten (10) Business Days following the expiry of the period set forth in Article 10.5.2 without any further fault on the part of the Defaulting Shareholder his right to acquire Shares and Other Investments shall lapse and the other Eligible Shareholders who have given notice pursuant to Articles 10.5.1 or 10.5.2 shall be entitled to acquire the portion of Shares and Other Investments allocable to him instead of him in accordance with this Article 10.5 which shall apply mutatis mutandis.

Art. 11. Increase, Reduction of Capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of incorporation.

Art. 12. Shares in registered form. All Shares of the Company shall be issued in registered form.

A register of registered Shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of Shares held by him.

The inscription of the Shareholder's name in the register of registered Shares evidences his right of ownership of such registered Shares.

The Gérant may accept and enter in the register of registered Shares a transfer on the basis of any appropriated document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered Shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

Art. 13. Management. The Company shall be managed by PSMA Luxco GP, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, incorporated by deed of Me Blanche Moutrier of 9 May 2012 registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 168701 in its capacity as sole unlimited Shareholder ("actionnaire-gérant-commandité") of the Company (herein referred to as the "Gérant").

The Gérant may not be removed from its capacity as manager of the Company without its consent. In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Gérant from acting as manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board (as defined below) appoints an administrator, who needs not be a Shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of Shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the Shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles of incorporation, a successor manager.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Gérant.

The Gérant shall be entitled to reimbursement of all reasonable expenses whatsoever incurred by the Gérant in relation to the management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 14. Management Powers. The Gérant is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of management, disposal and administration falling within the purposes of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of Shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Gérant.

The Gérant may, from time to time, appoint officers or agents of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. The officers and/or agents appointed, unless otherwise stipulated in the articles of incorporation, shall have the powers and duties given to them by the Gérant.

The holders of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 15. Binding signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the Gérant represented by duly appointed representatives, or by signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Gérant.

Art. 16. Supervisory Board. The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board"), comprising at least three members who need not be Shareholders.

The Supervisory Board may be consulted by the Gérant on such matters as the Gérant may determine and may authorise any actions of the Gérant that may, pursuant to applicable law or regulation or under these articles of incorporation, exceed the powers of the Gérant.

The members of the Supervisory Board shall neither participate in, nor interfere with, the management of the Company.

The members of the Supervisory Board shall be elected by the general meeting of Shareholders. The Shareholders' meeting will determine their number and the duration of their appointment, which may not exceed six (6) years. Members of the Supervisory Committee will hold office until their successors are elected. They are reeligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the Shareholders' meeting. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or any two members or by the Gérant.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least five (5) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board or in the event all members are present or represented.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, or facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or by two members of the Supervisory Board. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members of the Supervisory Board.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, facsimile or any other similar means of communication. The document on one or more counterparts shall, taken together, form the circular resolution of the Supervisory Board. The resolutions taken by these means is equivalent to a meeting held in person.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. A meeting may also be held by way of conference call or similar means only. The participation in a meeting or the holding of a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The minutes of any meeting of the Supervisory Board shall be signed by the chairman or by any member of the Supervisory Board.

Art. 17. Conflicts of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Gérant or any one or more of the directors or officers of the Gérant is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Gérant who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 18. General Meeting of Shareholders.

18.1 The general meeting of Shareholders shall represent all the Shareholders of the Company. Without prejudice of the provisions of Article 9 (Management Powers) of these articles of incorporation and to any other powers reserved to the Gérant by virtue of law and the present articles of incorporation, the general meeting of Shareholders shall adopt and ratify measures affecting the interests of the Company vis-à-vis third parties or amending the Articles with the agreement of the Gérant.

18.2 General meetings of Shareholders shall be convened by the Gérant or by the Supervisory Board. General meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Gérant or the Supervisory Board setting forth the

agenda and sent by registered letter at least fifteen (15) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the register of registered shares.

18.3 The annual general meeting shall be held on the twenty fifth day of the month of June at 2.00 p.m. CET at the registered office or at a place in Luxembourg specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

18.4 Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice of meeting.

18.5 If the entire issued share capital is represented at a general meeting of Shareholders, the proceedings of the general meeting will be valid even if no convening notice has been issued beforehand.

Art. 19. Shareholder voting rights. Each Shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

Art. 20. Shareholder decisions - Majorities. For the purpose of this Article 20, any reference to Shares shall exclude the G Special Shares and the H Special Shares and any reference to the Minority Shareholders shall exclude the holders of G Special Shares and the holders of H Special Shares.

20.1 Resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed at simple majority vote of those present or represented and voting, unless otherwise provided in these articles of incorporation or by the Law of 1915. In particular, at any general meeting of Shareholders convened to amend the articles of incorporation or decide on issues for which these articles of incorporation or the Law of 1915 refers to the conditions required for an amendment of the articles of incorporation, the quorum shall be at least one half of all the issued and outstanding shares. If the quorum requirement is not met at the first general meeting of Shareholders, a second meeting may be convened in accordance with the Law of 1915 regardless of the Shares present or represented. At both meetings, decisions must be passed by at least two thirds of the votes of the Shareholders present or represented, provided that no resolution at such general meetings of Shareholders shall be validly passed unless approved by the Gérant. Where there is more than one class of Shares and the resolution of the general meeting is such as to change the respective rights thereof, the resolution must, in order to be valid, fulfil the conditions as to attendance and majority laid down in this Article 20.1 with respect to each class.

20.2 Without prejudice to provisions of this Article 20, the Majority Shareholder shall have a veto right in relation to the following measures (the "Majority Shareholder Prerogative Matters"):

20.2.1 any measures conducive to, or in connection with an Exit, provided that (i) if the Exit is a related party transaction for the Majority Shareholder, such an Exit (but not the mere implementation or execution of such an agreed Exit) shall require the Minority Shareholders prior written consent and (ii) further provided that if the Majority Shareholder and the Minority Shareholders cannot agree on the Exit despite consultation in good faith, the Majority Shareholder may nevertheless pursue such an Exit subject to the appointment of a reputable investment bank by the Majority Shareholder on an arms' length basis to maximize the value for all Shareholders;

20.2.2 any measures in connection with any Underperformance or its respective cure;

20.2.3 any measures in connection with any threatened or existing breach of, or default on, any obligations of Group Companies under any finance documents (including any breaches of any covenants) (or its respective cure) as defined in any Shareholders' agreement which may exist from time to time between the Shareholders and the Company provided that the Minority Shareholders can (i) in any event cure a breach pro rata to its shareholding in the Company and (ii), if the Majority Shareholder decides not to cure a breach, cure the breach entirely on its own account; in such case the Shareholders shall in good faith negotiate adequate remedies for the Majority Shareholders; this shall not include payments or contributions of any kind and compensate the benefit received by the Shareholders as a consequence of such cure in its entirety;

20.2.4 any add-on acquisitions up to a value of EUR 50 million in each case;

20.2.5 any grant or change of collateral;

20.2.6 any appointment or dismissal of managing directors of the Group Companies or other managers of any German partnership holding shares in the Company;

20.2.7 any restructuring measures of the Group Companies in connection with the transactions contemplated in any Shareholders' agreement which may exist from time to time between the Shareholders and the Company or in connection with an Exit; and

20.2.8 any US federal, state or local tax election with respect to the Company or any of its Subsidiaries (including any HSE Group Company), including any election to treat any such entity as a corporation, a partnership or entity that is disregarded as separate from its owner for US federal, state or local income tax purposes.

20.3 Other than with respect to any Majority Shareholder, the Minority Shareholders shall have veto rights in relation to any of the following measures (the "Minority Shareholders Reserved Matters"):

20.3.1 material change of the purpose of the Group Companies;

20.3.2 conclusion of any agreements between the Majority Shareholder or its affiliates, connected entities, subsidiaries, managers, employees and the Company or any company of the Group Companies which are not at arm's length;

20.3.3 corporate or structural changes, including transformations or similar acts under foreign laws until the Completion Date and changes of the articles of association or other constitutional documents that

(i) have a material adverse impact on the tax position of the Minority Shareholders with respect to their investment in the Company (for the avoidance of doubt, if the cash proceeds received by the Company as a result of such measures can be repatriated to the Minority Shareholders without any meaningful cash reduction as a result of withholding or other tax deductions on payment by the Company the respective measure shall not be considered as having a material adverse impact on the tax position of the Minority Shareholders and, accordingly, this measure shall not constitute a Minority Shareholders Reserved Matter); or

(ii) would result into a breach of any SEC requirements or a material breach of the generally accepted ethical principles; or

(iii) adversely affect the governmental rights of the Minority Shareholders agreed herein on the level of the Company or with respect to the governmental rights of the Minority Shareholders on the corporate levels below the Company, any measures that does not provide the Minority Shareholders with substantially similar governmental rights as they have under any Shareholders' agreement which may exist from time to time between the Shareholders and the Company; or

(iv) materially adversely affect the economic position of the Minority Shareholders in a disproportional way compared to the economic position the Majority Shareholder resulting from such measures, excluding, however, any effect on the tax position of the Minority Shareholders (which is exclusively dealt with in Articles 20.3.3 and 20.3.8);

20.3.4 material changes to the management coinvestment scheme for the initial management team, excluding, for the avoidance of doubt, any rebase of economic terms of the existing management co-invest scheme which is economically positive for the initial management;

20.3.5 offering a co-investment to a new manager or managers through which the manager would receive more than 15 times the respective managers annual salary (base plus bonus) which annual salary shall, however, not exceed 1,000,000 EUR per annum if the Majority Shareholder realizes a return of 2.5 times the market value of HSE Group calculated at the time of the offer to the manager as derived from the most recent valuation reported by the Majority Shareholder to its investors (it being understood that this shall not apply to any offer to a new manager to participate in any of the German partnerships in the form as agreed in any Shareholders' agreement which may exist from time to time between the Shareholders and the Company) and further provided that this Article 20.3.5 shall not apply in any distressed situation of HSE Group;

20.3.6 liquidation of the Company or any of the companies of the HSE Group except for immaterial operating companies;

20.3.7 the dismissal or exchange of the current top five managers (Reitzner, Brugger, Paulus, Piller, Verbrugge) and the current chairman or reallocating their roles, e.g. as CEO or CFO, provided that such dismissal, exchange or reallocation is made prior to 31 December 2012;

20.3.8 dividends or any other distributions by the HSE Group to the Company's shareholders which have a material adverse effect on the tax position of the Minority Shareholders (for the avoidance of doubt, if the cash proceeds received by the Company as a result of such measures can be repatriated to the Minority Shareholders without any meaningful cash reduction as a result of withholding or other tax deductions on payment by the Company the respective measure shall not be considered as having a material adverse impact on the tax position of the Minority Shareholders and, accordingly, this measure shall not constitute a Minority Shareholders Reserved Matter).

It is understood that any corporate or structural measures in connection with an IPO in connection with an Exit shall not be subject to any veto right of the Minority Shareholders and shall not constitute a Minority Shareholder Reserved Matter, provided, however, that this shall not apply to an IPO of the Company which shall require the approval of the Minority Shareholders and shall constitute a Minority Shareholders Reserved Matter.

20.4 The Majority Shareholder agrees to consult with the Minority Shareholders prior to any approvals or reviews of the following items:

20.4.1 dismissal or exchange of key managing directors the Group Companies or other managers of any German partnership holding shares in the Company or the chairman appointed at the board of the Group Companies or reallocating their roles, e.g. as CEO or CFO;

20.4.2 any material measure in connection with the debt financing of the Group Companies;

20.4.3 approval of the Group Companies' annual budget and business plan;

20.4.4 acquisitions, disposals and capital expenditures of the Group Companies, provided that (i) the relevant measure is not provided for in the respective annual budget or business plan and (ii) the amount of the relevant measure exceeds in each case EUR 20 million;

20.4.5 material (exceeding EUR 50 million in each case) acquisitions or disposals, including settlement of litigations as well as material (exceeding EUR 50 million in each case) investments outside the business plan or annual budget; and

20.4.6 dividends or any other distributions by the Group Companies to Company's Shareholders.

Art. 21. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of the month of January of each year and shall terminate on the last day of the month of December of the same year, provided that the first accounting year of the Company began on the day of incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2012.

Art. 22. Auditor. The operations of the Company, including particularly its books and tax matters and the filing of any tax returns or other reports required by Luxembourg law may be supervised by an auditor who shall be an approved statutory auditor ("réviseur d'entreprises agréé") or an approved audit firm ("cabinet de révision agréé"). The auditor shall be appointed by the annual general meeting of the Shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of the Shareholders and until his/her/its successor is elected. The auditor shall remain in office until re-elected or until its successor is elected.

The auditor in office may be removed at any time by the general meeting of the Shareholders with or without cause.

Art. 23. Distributions.

23.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

23.2 The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a general meeting of Shareholders.

23.3 Interim dividends may be declared and paid by the Gérant subject to observing the terms and conditions provided for by the law.

23.4 The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a general meeting of Shareholders. The general meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

23.5 In any year in which the Company has sufficient net profits for distribution, these shall be distributed as follows:

(a) first, any shortfall in the Fixed PS Dividend which could not be paid in one or more previous financial years shall be paid to the holders of Preference Shares;

(b) secondly, in paying the Fixed PS Dividend to the holders of Preference Shares payable in or in respect of that year;

(c) thirdly, the Class E Preferred Shares (if any) shall carry the right to receive a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) of the annual net profits of the Company (after deduction of any carried forward losses);

(d) fourthly, the Class D Preferred Shares (if any) shall carry the right to receive a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the annual net profits of the Company (after deduction of any carried forward losses);

(e) fifthly, the Class C Preferred Shares (if any) shall carry the right to receive a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) of the annual net profits of the Company (after deduction of any carried forward losses), (the entitlements under (c), (d) and (e) shall together be referred to as the "Profit Entitlement");

(f) sixthly, the unlimited share shall be entitled to a fixed dividend at the rate of 10% of the Paid Up Amount;

(g) seventhly, the Ordinary Shares, the G Special Shares and the H Special Shares (pari passu as if the same constituted one class of shares) shall carry the right to receive a dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) of the annual net profits of the Company (after deduction of any carried forward losses);

(h) eighthly, the balance of the net profits shall be distributed among the holders of the Preferred Shares, the G Special Shares and the H Special Shares (pari passu as if the same constituted one class of shares) pursuant to a decision to be taken by the general meeting of the Shareholders.

For the avoidance of doubt, the Fixed PS Dividend is cumulative. If in any financial year, the net profits available for distribution are less than the aggregate of the Fixed PS Dividend, the holders of Preference Shares shall be entitled to the shortfall at any subsequent distribution and any amount of unpaid dividend shall increase the amount on the basis of which the Fixed PS Dividend is calculated until such date when the unpaid Fixed PS Dividend has been paid.

Art. 24. Liquidation of the Company and Exit.

24.1 In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be Shareholders and who are appointed by the general meeting of Shareholders who will specify their powers and remunerations.

24.2 Once all debts (including preferred equity certificates), charges and liquidation expenses have been met, any balance (the "Liquidation Surplus") shall be applied in the following order of priority:

(a) first, in paying to the holders of Preference Shares any shortfall in Fixed PS Dividends that has not been paid up to the date of liquidation of the Company;

(b) secondly, in repaying to the holders of the Preference Shares the Paid Up Amount on each Preference Shares held;

(c) thirdly, in paying to the holders of the Preferred Shares the Profit Entitlement that has not been paid up to the date of liquidation of the Company;

(d) fourthly, on a pari passu basis, (i) in repaying to the holders of A Ordinary Shares and Preferred Shares the nominal value on each Share held and (ii) (x) in paying to the holders of the H Special Shares and the holders of G Special Shares,

the G Share Return and the H Share Return and (y) in repaying to the holders of the H Special Shares and the holders of G Special Shares, the nominal value on each G Special Share and H Special Share;

(e) fifthly, in repaying to the holders of B Ordinary Shares the Paid Up Amount;

(f) sixthly, in paying to the holders of B Ordinary Shares the Ratchet Value; and

(g) finally, the balance (if any) shall be distributed amongst the holders of Ordinary Shares (pari passu as if the same constituted one class of Shares).

24.3 The provisions of article 24.2 above apply mutatis mutandis on an occurrence of an Exit, provided that, in the case of a Sale, the Ratchet Value is only payable once all (and not part) of the issued Shares (or beneficial title thereof) held by all of the Shareholders have been sold in a single or several transactions or substantially all of the Group Companies' assets have been sold in a single or several transactions.

Art. 25. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation.

Art. 26. Definitions. Additional Return means with respect to the G Special Shares an additional return which may be decided by the Gérant but which shall not exceed (i) prior to 28 February 2014 on a Full Exit, 120 % of the G Share Return, provided that the G Share Return used as the basis of the calculation of the 120% excludes the Additional Return or (ii) 20% of the G Share Return at the time of an Exit, provided that the G Share Return used as the basis of the calculation of the 20% excludes the Additional Return.

Affiliate when used with reference to a specified person (excluding, however, any individual), shall mean any person who directly or indirectly through one or more intermediaries owns or controls, is owned or controlled by or is under common control or ownership with the specified person. For such purposes the term "control" (including the terms "controlling", "controlled by" and "under common control with") shall mean the possession, direct or indirect, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of a person, whether through the ownership of a majority of voting securities, by contract or otherwise and, for the avoidance of doubt, a person who is the general partner of a limited partnership controls that limited partnership.

Articles means the articles of association of the Company as amended from time to time.

Available Amount means (without double counting) the total amount of the net profits of the Company (including carried forward profits) but (i) less any losses (including carried forward losses) expressed as a positive number minus any freely distributable share premium and reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the present Articles determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) less the Profit Entitlement of the Classes of Shares not being redeemed and cancelled and (iv) less the fixed dividend payable to the unlimited share and (v) less any amount as determined by the Gérant and (vi) less the Fixed PS Dividend.

Available Cash means all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding 6 months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Gérant will be paid to the Company in the short term LESS any indebtedness or other debt of the Company payable in less than 6 months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and less any amount of cash as determined by the Gérant.

Available Cash per Share means in respect of a Class of Preferred Shares, the Available Cash divided by the number of Preferred Shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled.

Bona Fide Third Party shall mean in relation to any transaction with a third party any third party who is neither an Affiliate of any of the Shareholders nor any officer of any of the Shareholders nor otherwise related to any Shareholder nor any officer of a Shareholder, provided that such third party shall only be deemed a Bona Fide Third Party if the relevant transaction with such party is made, or proposed to be made, in good faith on arm's length terms.

Bad Leaver means any Leaver whose employment, service or consultancy agreement within the Company Group has been terminated by a party of such employment, service or consultancy agreement unless such Leaver qualifies as Good Leaver.

Business Day shall mean a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are generally open in Luxembourg and in Germany for regular business;

Cancellation Value per Share means the nominal value per Preferred Share to be cancelled plus the Available Amount divided by the number of Preferred Shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled.

CEO and "Chief Executive Officer" shall mean the person appointed to the executive board of the Group Companies with chief executive responsibilities.

CFO and "Chief Finance Officer" shall mean the person appointed to the executive board of the Group Companies with chief executive responsibilities regarding the operations of Group Companies.

Class C Interim 2012 Accounts means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Preferred Shares.

Class D Interim 2013 Accounts means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Preferred Shares.

Class E Interim 2014 Accounts means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Preferred Shares.

Class Period means Class C Period, Class D Period, Class E Period.

Competitor means any entity or person who conducts a business that directly or indirectly competes with the businesses of the Group Companies, or any person or entity which is an Affiliate of person.

Completion means 10 July 2012.

Encumbrance (as used in relation to securities) shall mean any usufruct, pledge or other security interest, purchase option, right of first refusal or other right of any person to acquire the relevant Shares or to consent to Transfers thereof (other than pursuant to any Shareholders' agreement which may exist from time to time between the Shareholders and the Company or the Articles) or to receive dividends therefrom or exercise voting or other rights in respect thereof.

Exit means a Listing, Sale or a Recap.

Exit Value means the aggregate of all cash and other consideration (in whatsoever form) which is payable to the Shareholders as a result of or in connection with an Exit.

Good Leaver means a Leaver, whose employment, service or consulting agreement with a Group Company terminates or expires for one of the following reasons:

- a. not only temporary occupational disability or death;
- b. termination of the employment, service or consulting agreement by the employer for any reason other than for cause attributable to the Leaver (which includes, for the avoidance of doubt, a termination for cause because the Leaver violates a material obligation resulting from (i) the shareholders agreement governing the relationship of the Shareholders of the Company or (ii) of his employment, service or consulting agreement or (iii) the Articles in grossly negligent manner);
- c. termination of the employment, service or consulting agreement by the Leaver for cause attributable to the employer;
- d. each additional case in which the general meeting of Shareholders of the Company has recognized the Leaver as a Good Leaver by the relevant resolution of the general meeting of the Shareholders of the Company.

Full Exit means the admission to listing of all the Company's share capital on a stock exchange or the sale of all the shares held by all of the Shareholders in the Company.

G Performance Vesting is 100% if the performance targets notified by the Gérant to the holder of the G Special Shares are met.

Group means the Company and each of its Subsidiaries.

Group Companies means the Company and its Subsidiaries; and **Group Company** means any one of them.

G Share Exit Value means the value of one million seven hundred thousand Euro (€1,700,000) divided by the Total Equity Value times the Exit Value LESS one million seven hundred thousand Euro (€1,700,000).

G Share Return means a return composed of: (i) 50% of the G Share Exit Value times the G Time Vesting PLUS (ii) 50% of the G Share Exit Value times the G Performance Vesting LESS (iii) the Individual Investment of the holder of G Special Shares PLUS (iv) any Additional Return, if applicable.

G Time Vesting shall be (a) 100% (i) on or after 28 February 2014 or (ii) prior to 28 February 2014 on a Full Exit, if the employment, service or consulting agreement of the holder of the G Special Shares with a Group Company is not terminated by either party to such agreement and (b) on a pro rata basis over an 18 month period from 30 August 2012, if the holder of G Special Shares is a Good Leaver prior to 28 February 2014 provided that the employment, service or consulting agreement of the holder of the G Special Shares with a Group Company is not terminated by either party to such agreement prior to 30 August 2013 and (c) otherwise the G Time Vesting shall be zero (0).

H Performance Vesting is, provided that the employment, service or consulting agreement of the holder of H Special Shares is not terminated by either party to such agreement or that the holder of H Special Shares remains a member of the supervisory board of HSE24 Finance & Service GmbH prior to a Full Exit, 50% if the Exit Value divided by the Total Equity Value is at least 2 and is 100% if the Exit Value divided by the Total Equity Value is 3 or more; if the Exit Value divided by the Total Equity Value is between 2 and 3 then the H Performance Vesting will be the corresponding pro-rata amount between 50% and 100% (e.g. if the Exit Value divided by the Total Equity Value is 2.5 the H Performance Vesting is 75%); if the Exit Value divided by the Total Equity Value is below 2, then the H Performance Vesting is 0% and for the avoidance of doubt if the employment, service or consulting agreement of the holder of H Special Shares is terminated and if the holder of H Special Shares is no longer a member of the supervisory board of HSE24 Finance & Service GmbH prior to the Full Exit, then the H Performance Vesting is 0%.

H Share Exit Value means the value of two millions Euro (€2,000,000) divided by the Total Equity Value times the Exit Value LESS two millions Euro (€2,000,000).

H Share Return means a return composed of (i) 50% of the H Share Exit Value times the H Time Vesting PLUS (ii) 50% of the H Share Exit Value times the H Performance Vesting LESS (iii) the Individual Investment of the holder of H Special Shares.

H Time Vesting is a cumulative twenty percent (20%) per year in which the employment, service or consulting agreement of the holder of the H Special Shares with a Group Company is not terminated by either party to such agreement prior to or on 10 July, provided, that the first year shall start on 10 July 2012 and that the first 20% being earned if the

period to 10 July 2013 has elapsed without termination of the agreement as set out above or the holder of H Special Shares remains a member of the supervisory board of HSE24 Finance & Service GmbH; the H Time Vesting shall be 100% on Full Exit if the employment, service or consulting agreement of the holder of H Special Shares is not terminated by either party or if the holder of H Special Shares remains a member of the supervisory board of HSE24 Finance & Service GmbH prior to a Full Exit.

Individual Investment means all sums and amounts subscribed in, lent or advanced to the Company by each Shareholder of the Company, as applicable.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Preferred Shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month after the first year end following the start date of the relevant period.

Investment means all sums and amounts subscribed in, lent or advanced to the Company by the Majority Shareholder on or after Completion (excluding for the avoidance of doubt any exchange of services (Leistungsaustausch) at arms lengths terms), including all sums and amounts contributed to the Company for the Luxco Securities, whether by way of cash or contributions of securities or otherwise.

IRR shall mean the internal rate of return on the Investment following from the Return whereby the calculation of the IRR shall be performed in a way recognizing daily inflows and outflows from and to the Majority Shareholder (if relevant).

Law means the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended from time to time.

Leaver means a holder of G Special Shares or a holder of H Special Shares, whose employment, service or consulting agreement with a Group Company terminates.

Liquidation means a voluntary liquidation of the Company in accordance with the Articles.

Listing means the admission to listing of all or a substantial part of the Company's share capital on a stock exchange.

Luxco Securities means all the shares issued by the Company and any preferred equity certificates, preference shares, shareholder loans and debt instruments and any similar instruments in the Company that may be issued from time to time by the Company.

Majority Shareholder means the Shareholder holding more than 50 % of the share capital of the Company.

Majority Shareholder Related Party means (i) any of Providence Equity Partners VI International LP and its Subsidiaries, any (direct or indirect) parent undertaking of any one and any (direct or indirect) Subsidiaries of that parent undertaking, (ii) any fund, investment vehicle or other entity formed or incorporated in any jurisdiction which is principally managed by Providence Equity Partners L.L.C. or any of its Affiliates.

Management Accounts Date means the last date of the relevant calendar month for which the Management Accounts have been prepared.

Management Accounts means the monthly unaudited management accounts of the Group Companies, consisting of a consolidated profit and loss account for the one-month period prior to the Management Accounts Date, a consolidated balance sheet as at the Management Accounts Date, and a cash flow statement as at the Management Accounts Date.

Minority Shareholders means the Shareholders holding less than 50 % of the share capital of the Company it being understood that the definition shall not include holders of B Ordinary Shares.

Other Investments means any preferred equity certificates issued by the Company, the Preference Shares and the B Ordinary Shares.

Paid Up Amount means, in respect of any Share, the amount paid up on that Share, including sums paid by way of premium, less any amounts thereof repaid or returned on that Share from time to time.

Recap means one or several times a repayment of all Other Investments or a part thereof by use of new senior, junior or mezzanine loan facilities or similar instruments.

Ratchet Value shall be equal to 20% of the Return of the Majority Shareholder in excess of the highest of:

(a) 2.0 times the Investment if Exit occurs prior to the third anniversary of Completion and 2.5 times the Investment if the Exit occurs thereafter; and

(b) the Return implied by 18% IRR (taking into account all cash proceeds over lifetime of investment).

Return means, in relation to an Exit, the aggregate of all cash amounts which fall due to the Majority Shareholder in respect of Luxco Securities (including, for the avoidance of doubt, any dividends or other distributions received by the Majority Shareholder from HSE24 Group (excluding for the avoidance of doubt any exchange of services (Leistungsaustausch) at arms lengths terms) at any time on or before or in connection with that Exit and all previous Exits or partial Exits less any costs, fees and expenses incurred by the Majority Shareholder in respect of such amounts, provided that, for the purposes of this definition, "cash amounts which fall due" shall exclude

- (i) any (previous or prospective) allocation or payment of any Ratchet Value to Holders of B Ordinary Shares;
- (ii) any G Share Return and/or H Share Return;
- (iii) any tax payable in respect of the cash amounts owed to the Majority Shareholder;
- (iv) any amount or value received by or due to the Majority Shareholder in any form other than cash;

(v) any amount of cash due to the Majority Shareholder which is subject to any form of escrow or retention arrangement;

(vi) an amount of cash equal to the maximum amount payable by the Majority Shareholder pursuant to any guarantees given in respect of Luxco Securities or in connection with the affairs of any Group Company; or

(vii) any amount of cash due to the Majority Shareholder the payment of which is deferred or subject to conditions (including, for the avoidance of doubt, any amount satisfied by the issue to the Majority Shareholder of a loan note or other debt security)

provided that potential proceeds under (iv) through (vii) above shall be taken into account in the calculation of the Return if and to the extent only and at the time such amounts, in case of (v) and (vii), are due to the Majority Shareholder, in case of (iv), are received in cash by the Majority Shareholder or, in case of (vi), the relevant guarantee has been released.

Sale means the sale (whether through a single transaction or through a series of transactions and whether directly or indirectly) of the majority or more of the issued Shares (or the beneficial title thereof) held by all of the Shareholders or a sale of all or substantially all of the Group Companies' assets to any person other than the Majority Shareholder;

Shareholder means any holder of Shares.

Special Share Market Value means the amount per G Special Share or per H Special Shares, as applicable, reasonably determined by the Gérant, or if such amount is challenged, the amount determined by an independent expert whose decision (except for manifest error) shall be conclusive and binding on the Company. The costs of the independent expert shall be borne by the Leaver unless the Special Share Market Value determined by the independent expert is 10% greater than the Special Share Market Value determined by the Gérant and being subject to the valuation by the independent expert, in which case the costs shall be borne by the Company.

Subsidiaries means, with respect to any specified person, any other person in which such specified person, directly or indirectly through one or more Affiliates or otherwise, beneficially owns at least fifty percent (50%) of either the ownership interest (determined by equity or economic interests) in, or the voting control of, such other person.

Total Equity Value means the sum of all the Individual Investments.

Underperformance means:

(i) any occurrence (including, without limitation, any third party claim or liability) which would or would be likely to adversely affect its ability to perform its obligations under any Shareholders' agreement which may exist from time to time between the Shareholders and the Company or

(ii) any breach or threatening breach (which shall be deemed given in any event of an adverse deviation from an agreed target parameter in excess of 5 per cent) of the covenants by the Company under any Shareholders' agreement between the Shareholders and the Company or any other agreement related to such Shareholders' agreement between the Shareholders and the Company or

(iii) any litigation, arbitration or administrative proceedings or claim which might by itself or together with any other such proceedings or claim either have a material adverse effect on the financial condition of Group Companies or adversely affect its ability to perform its obligations under any Shareholders' agreement between the Shareholders and the Company or any other agreement related to such Shareholders' agreement between the Shareholders and the Company; or

(iv) the realised (year to date) EBITDA of Group Companies for the relevant current accounting period shown in the Management Accounts at any time being less than 95 per cent of the forecast EBITDA amount as shown in the same Management Accounts.

After deliberation, the Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to create one (2) new class of shares, namely the class G special shares and the class H Special Shares and to determine the rights and obligations thereof by amending and restating the articles of incorporation as set forth under item 2. of the agenda.

The Meeting resolved to the issued share capital of the Company its current amount of one million three hundred six thousand four hundred fifteen Euro and thirty-two cent (EUR 1,306,415.32) to one million three hundred twelve thousand four hundred sixty-five Euro and thirty-two cent (EUR 1,312,465.32) by issuing:

- seventy-five thousand (75,000) class G special shares (the "G Special Shares");
- fifty thousand (50,000) class H special shares (the "H Special Shares");
- three hundred thirty-six thousand (336,000) A Ordinary Shares;
- forty-eight thousand (48,000) Class C Preferred Shares;
- forty-eight thousand (48,000) Class D Preferred Shares; and
- forty-eight thousand (48,000) Class E Preferred Shares;

of a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each (together the "New Shares") for a total subscription price of six hundred and five thousand Euro (EUR 605,000.-) (the "Subscription Price").

The Subscribers, all here represented by Me Anna Hermelinski-Ayache, prenamed, thereupon subscribed for the New Shares so issued as set forth in the table set forth in the agenda for the Subscription Price.

The Subscribers fully paid the Subscription Price by a contribution in cash.

The Meeting acknowledged that the existing shareholders of the Company have all waived their preferential subscription rights.

The Meeting resolved to allocate an amount equal to the nominal value of the New Shares so issued to the share capital and an amount of five hundred ninety-eight thousand nine hundred fifty Euro (EUR 598,950.-) to the relevant freely distributable share premium accounts as set forth in the agenda.

Evidence of the payment of the Subscription Price to the Company was shown to the undersigned notary.

The Meeting acknowledged and approved that the new shareholders pursuant to the above resolution are inscribed on the attendance list in order to participate in the extraordinary general meeting and to vote on the remaining items of the agenda.

Second resolution

The Meeting then resolved to amend and restate the Company's articles of association as set forth in the agenda under item 2.

There being no further items on the agenda, the Meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes to the members of the board of the meeting appearing, known to the undersigned notary by surnames, first names, civil statuses and residences, such persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le sixième jour du mois de février.

Par-devant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de PSMA Luxco II S.C.A. (la «Société»), une société en commandite par actions ayant son siège social au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, constituée le 13 mars 2012 suivant acte reçu de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1248 du 19 mai 2012, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 168.698. Les Statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 4 octobre 2012 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 2771 du 15 novembre 2012.

L'assemblée a été présidée par Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et scrutateur Maître Julien De Mayer, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I.) Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence signée par le(s) mandataire(s), le président, le secrétaire et scrutateur, et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.) Il appert de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée et que les actionnaires déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, permettant ainsi à la présente assemblée Assemblée») d'être régulièrement constituée et de pouvoir valablement statuer sur l'ordre du jour énoncé ci-dessous:

Ordre du jour

1. Restructurer le capital social émis de la Société en:

A. créant deux (2) nouvelles classes d'actions, à savoir les actions spéciales de classe G et les actions spéciales de classe H; et en déterminant les droits et obligations attachés à ces dernières en modifiant et en refondant les statuts de la Société tels qu'énoncés au point 2. ci-dessous;

B. augmentant le capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel d'un million trois cent six mille quatre cent quinze euros et trente-deux cents (EUR 1.306.415,32) à un million trois cent douze mille quatre cent soixante-cinq euros et trente-deux cents (EUR 1.312.465,32) en émettant:

- soixantequinze mille (75.000) actions spéciales de classe G (les «Actions Spéciales de Classe G»);
- cinquante mille (50.000) actions spéciales de classe H (les «Actions Spéciales de Classe H»);

- trois cent trente-six mille (336.000) Actions Ordinaires de Classe A;
- quarante-huit mille (48.000) Actions Préférentielles de Classe C;
- quarante-huit mille (48.000) Actions Préférentielles de Classe D; et
- quarante-huit mille (48.000) Actions Préférentielles de Classe E;

d'une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune (ensemble, les «Nouvelles Actions») pour un prix total de souscription de six cent cinq mille euros (EUR 605.000,-) (le «Prix de Souscription»); souscription aux Nouvelles Actions par les nouveaux investisseurs (les «Souscripteurs») tels que repris dans le tableau ci-dessous; paiement du Prix de Souscription par les Souscripteurs par voie d'un apport en numéraire; et allocation de la valeur nominale des Nouvelles Actions ainsi émises au capital social et d'un montant de cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent cinquante euros (EUR 598.950,-) aux comptes de prime d'émission librement distribuable comme suit:

- trois cent trente-deux mille six cent quarante euros (EUR 332.640,-) seront alloués au compte de prime d'émission relatif aux Actions Ordinaires de Classe A;
- quarante-sept mille cinq cent vingt euros (EUR 47.520,-) seront alloués au compte de prime d'émission relatif aux Actions Préférentielles de Classe C;
- quarante-sept mille cinq cent vingt euros (EUR 47.520,-) seront alloués au compte de prime d'émission relatif aux Actions Préférentielles de Classe D;
- quarante-sept mille cinq cent vingt euros (EUR 47.520,-) seront alloués au compte de prime d'émission relatif aux Actions Préférentielles de Classe E;
- soixante-quatorze mille deux cent cinquante euros (EUR 74.250,-) seront alloués au compte de prime d'émission relatif aux Actions Spéciales de Classe G; et
- quarante-neuf mille cinq cents euros (EUR 49.500,-) seront alloués au compte de prime d'émission relatif aux Actions Spéciales de Classe H.

Souscripteurs	Nombre d'actions souscrites	Classes d'actions	Prix de Souscription en €
Will Keller	75.000	Actions Spéciales de Classe G	75.000
James Held	50.000	Actions Spéciales de Classe H	50.000
HSE24 2te Management Beteiligungs GmbH & Co. KG	336.000	Actions Ordinaires de Classe A	336.000
	48.000	Actions Préférentielles de Classe C	48.000
	48.000	Actions Préférentielles de Classe D	48.000
	48.000	Actions Préférentielles de Classe E	48.000

2. Modifier et refondre les statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Formation, Dénomination. Il est formé parmi les Actionnaires et toutes personnes qui deviendront par la suite propriétaires d'Actions, une société en commandite par actions sous la dénomination de «PSMA Luxco II S.C.A.» (la «Société») qui sera régie par la Loi et les présents Statuts.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit à l'intérieur de la commune de Luxembourg par décision du Gérant (tel que défini ci-après).

Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec des personnes à l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des Actionnaires adoptée de la manière prescrite pour la modification des Statuts.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ou d'autres entités, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou de toute autre manière, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations ou d'autres titres de créances, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, de notes, ou de certificats de créance ainsi que tout autre type de valeurs mobilières ou d'instruments.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties (y compris ascendantes ou latérales) ou des sûretés ou autres) à des sociétés ou autres entités dans lesquelles la Société à un intérêt direct ou

indirect ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société que la Société estime appropriée, prendre toute mesure de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qu'elle juge utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Enfin, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, techniques, financières ou autres opérations, liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Capital social émis

Le capital social émis et entièrement libéré de la Société est fixé à million trois cent douze mille quatre cent soixante-cinq euros et trente-deux cents (EUR 1.312.465,32) représenté par

- (i) quatre-vingt-onze millions trois cent trente-six mille huit cent dix-huit (91.336.818) actions ordinaires A (ci-après les «Actions Ordinaires A»);
- (ii) cinquante mille (50.000) actions ordinaires B (ci-après les «Actions Ordinaires B») et ensemble avec les actions ordinaires A, les «Actions Ordinaires»);
- (iii) cinq cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-huit (590.368) actions de préférence (ci-après les «Actions de Préférence»);
- (iv) treize millions quarante-huit mille cent quinze (13.048.115) actions préférentielles de classe C (les «Actions Préférentielles de Classe C»);
- (v) treize millions quarante-huit mille cent quinze (13.048.115) actions préférentielles de classe D (les «Actions Préférentielles de Classe D»);
- (vi) treize millions quarante-huit mille cent quinze (13.048.115) actions préférentielles de classe E (les «Actions Préférentielles de Classe E») et ensemble avec les actions préférentielles de classe C et les actions préférentielles de classe D, les «Actions Préférentielles»);
- (vii) soixante-quinze mille (75.000) actions spéciales de classe G (les «Actions Spéciales de Classe G»);
- (viii) cinquante mille (50.000) actions spéciales de classe H (les «Actions Spéciales de Classe H»); et
- (ix) une (1) action de commandité;

chacune avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et les droits, obligations et conditions tels que prévus dans les Statuts. Les Actions Ordinaires A, les Actions Ordinaires B, les Actions de Préférence, les Actions Préférentielles, les Actions Spéciales de Classe G, les Actions Spéciales de Classe H et l'action de commandité sont ci-après dénommées (à moins que le contexte ne l'exige différemment) les «Actions».

5.2 Le Rachat

5.2.1 - Le capital social de la Société peut-être réduit par l'annulation des Actions à condition que cette annulation concerne l'ensemble d'une ou plusieurs Classe(s) d'Actions Préférentielles par le rachat ou l'annulation de toutes les Actions émises dans cette/ces Classe(s).

5.2.2 - Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs Classe(s) d'Actions Préférentielles, les détenteurs des Actions de/des Classe(s) rachetée(s) et annulée(s) ont le droit de recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action (telle que définie ci-dessous) pour chaque Action de/des Classe(s) détenue(s) par eux et annulée(s); le Gérant peut, à sa propre discrétion, décider d'inclure ou d'exclure toute prime d'émission librement distribuable en déterminant ce montant.

5.2.3 - Chaque Classe d'Actions Préférentielles donne droit à ses détenteurs au pro rata de leur détention dans cette classe, en cas de rachat de cette classe, au Montant Disponible pour la période concernée à laquelle se rapporte la classe conformément au présent article:

- La période pour les Actions Préférentielles de Classe C est la période commençant le 10 juillet 2012 et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2012 de la Classe C (la «Période de Classe C»);

- La période pour les Actions Préférentielles de Classe D est la période commençant le jour après la Période de Classe C et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2013 de la Classe D (la «Période de Classe D»);

- La période pour les Actions Préférentielles de Classe E est la période commençant le jour après la Période de Classe D et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2014 de la Classe E (la «Période de Classe E»);

5.2.4 - Si une Classe des Actions Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée pendant la Période de Classe concernée, les détenteurs de cette classe ont droit, en cas de rachat et d'annulation de la classe concernée, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui commencera à la date suivant la dernière Période de Classe (selon le cas la Nouvelle Période d'une autre classe précédant immédiatement celle-ci) et se termine à la Date des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation de cette Classe d'Actions Préférentielles, étant entendu que s'il n'existe pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette Classe, la Période relative à cette Classe se termine au dernier jour du troisième mois suivant la fin de l'année sociale après la date du début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commence à la date suivant la Période de Classe E et les Classes d'Actions Préférentielles non rachetées et non

annulées pendant leur période conformément à l'article 5.2.3 viendront dans l'ordre de la Classe C à la Classe E (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées et annulées précédemment).

5.2.5 - En cas de rachat et annulation d'une Classe d'Actions Préférentielles, les détenteurs de cette Classe d'Actions Préférentielles recevront la Valeur d'Annulation par Action étant entendu que lorsque la Valeur d'Annulation par Action ainsi déterminée est supérieure aux Espèces Disponibles par Action, la Valeur d'Annulation par Action sera égal aux Espèces Disponibles par Action.

5.3 Prime d'Emission

En plus du capital émis, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel peut être transféré toute prime payée par rapport à toute Action en plus de la valeur nominale. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour le paiement par la Société de toutes Actions que la Société peut racheter par ses Actionnaires, pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour procéder à des distributions aux Actionnaires ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.4 Capital Social Autorisé

La Société a un capital social autorisé de cent vingt millions (EUR 120.000.000,-), représenté par douze milliards actions (12.000.000.000) de toute classe, sans qu'aucun ratio spécifique n'ait à être respecté ou conformé, chacune avec une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01).

Le Gérant est autorisé, pendant une période de cinq ans commençant le jour de la publication des statuts au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à augmenter le capital social de temps à autre en tout ou partie par l'émission d'actions additionnelles de toute classe (et/ou d'instruments convertibles en actions ou donnant le droit de souscrire à des actions) dans les limites du capital social autorisé mais non émis conformément aux dispositions de l'article 7.

Le Gérant est autorisé à émettre des actions additionnelles dans le capital social autorisé non émis contre des apports en numéraire, en nature ou par voie d'incorporation de prime disponible ou de réserves ou autrement conformément aux termes et conditions déterminés par le Gérant ou son/ses délégué(s) et en particulier, le Gérant peut émettre des actions en faveur des administrateurs, cadres et employés de la Société et du groupe auquel il appartient, directement ou selon les termes d'une ou plusieurs options ou d'autres régimes d'avantages sociaux approuvés par le Gérant conformément aux dispositions de l'Article 7.

Le Gérant peut déléguer à tout mandataire dûment autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée les responsabilités d'accepter des souscriptions et recevoir paiement des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital.

Chaque fois qu'une augmentation du capital émis est effectuée conformément au présent Article, le Gérant doit prendre des mesures pour modifier cet Article afin d'enregistrer le changement dans le capital souscrit et du capital autorisé non émis et le Gérant est autorisé à prendre ou autoriser toutes les mesures nécessaires pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la Loi. Une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé doit être établie par un acte notarié, à la demande du Gérant ou son/ses délégué(s) contre la présentation de documents établissant la souscription et les paiements.

5.5 Modification du capital social

Le capital social émis et le capital social autorisé peut être augmenté ou réduit par une résolution des Actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.6 Droit attachés aux Actions

Chaque Action confère les droits prévus aux présents Statuts.

Les Actions de Préférence confèrent le droit à un dividende cumulatif fixe en espèces par Action de Préférence à un taux par an égal à 12% de la somme de (i) du Montant Versé et (ii) de tout montant de dividende préférentiel cumulatif fixe en espèces qui n'a pas été payé lors d'une année sociale (c'est-à-dire tout dividende préférentiel cumulatif échu augmentera le montant sur la base duquel le dividende préférentiel sera calculé) (le «Dividende Fixe PS»).

Art. 6. Transferts.

6.1 Sous réserve des dispositions des articles 6.3.1 à 6.4.2. et des articles 7 à 9 et sauf pour tout Transfert Autorisé, les Actionnaires (autre que le Gérant à l'égard de son action de commandité) ne doit pas offrir, vendre, contracter pour vendre, transférer, créer une Sûreté, ou accorder toute option d'achat ou autrement aliéner les Actions ou Autres Investissements et la Société ne doit pas émettre d'Actions ou d'Autres Investissements (ensemble un «Transfert»). De plus, les Actionnaires ne doivent pas conclure de transaction (y compris une transaction sur dérivés) ayant un effet économique semblable à celui d'un Transfert, y compris par exemple la conclusion de toute fusion ou regroupement d'entreprises ou autre arrangement par l'opération duquel une autre personne ou entité devient le détenteur ou bénéficiaire des Actions ou d'Autres Investissements, ou d'annoncer publiquement toute intention de procéder à un Transfert sans le consentement préalable écrit de l'Actionnaire Majoritaire.

6.2 Les Transferts suivants sont permis (les «Transferts Autorisés»):

6.2.1 toute proposition de Transfert de tout ou partie de ses Actions ou d'Autres Investissements détenus par l'Actionnaire Majoritaire à une Partie Liée à l'Actionnaire Majoritaire, et toute proposition ultérieure par une Partie Liée à

l'Actionnaire Majoritaire pour transférer tout ou partie de ses Actions ou d'Autres Investissements à une autre Partie Liée à l'Actionnaire Majoritaire; ou

6.2.2 toute proposition de Transfert d'Actions ou d'Autres Investissements de l'Actionnaire Majoritaire à une ou plusieurs personnes ou entités désignées par l'Actionnaire Majoritaire transférant si après la réalisation de ce Transfert, l'Actionnaire Majoritaire et toutes les Parties Liées à l'Actionnaire Majoritaire dans son ensemble continuent de détenir la majorité des Actions et de tout Transfert proposé par tout cessionnaire à l'Actionnaire Majoritaire; ou

6.2.3 toute proposition de Transfert d'Actions ou Autres Investissements de l'Actionnaire Majoritaire à tous les futurs gérants de tout partenariat Allemand détenant des Actions dans la Société;

6.2.4 tout Transfert d'Actions Ordinaires B de l'Actionnaire Majoritaire à tout partenariat Allemand conformément à tout pacte d'Actionnaires qui peut exister de temps à autre entre les Actionnaires et la Société;

6.2.5 tout Transfert requis ou permis en vertu de l'Article 8 (Droit de Drag Along) ou Article 9 (Droit de Tag Along); ou

6.2.6 tout Transfert requis ou permis en vertu de l'Article 10 (Défaut de l'Actionnaire); ou

6.2.7 tout Transfert requis ou permis en vertu d'une Sortie;

6.2.8 toute proposition de Transfert de l'ensemble de ses Actions ou d'Autres Investissements par tout Actionnaire Minoritaire à une autre (et pas plus d'une) entité juridique qui est une société-mère ou une holding de l'Actionnaire Minoritaire ou qui est sous contrôle conjoint avec l'Actionnaire Minoritaire, étant entendu qu'un engagement contraignant doit être donné à la Société, que les Actions et les Autres Investissements seront retransférés à l'Actionnaire Minoritaire, si cette autre entité cesse d'être une société-mère ou holding, ou sous contrôle conjoint avec les Actionnaires Minoritaires; ou

6.2.9 à la suite de l'expiration d'une période de cinq ans après la Réalisation d'une proposition de Transfert de tout ou partie de ses Actions et Autres Investissements par tout Actionnaire Minoritaire à un tiers autre qu'un Concurrent. Dans ce cas, l'Actionnaire Majoritaire doit avoir un droit de premier refus (Vorkaufsrecht) en vertu de l'Article 463ss. Du Code Civil Allemand sur toutes Actions et Autres Investissements qui font l'objet de la proposition de Transfert.

Les transferts désignés conformément aux Articles 6.2.1 à 6.2.4 sont désignés les «Transferts Autorisés de l'Actionnaire Majoritaire» et les personnes à qui les Actions sont transférées conformément à ses alinéas, chacun en tant que «Cessionnaire Autorisé de l'Actionnaire Majoritaire». La Société sera informée par écrit par l'Actionnaire Majoritaire ou par les Cessionnaires Autorisés de l'Actionnaire Majoritaire, respectivement, en cas de Transfert Autorisé de l'Actionnaire Majoritaire.

Les transferts désignés conformément aux Articles 6.2.8 et 6.2.9 sont désignés les «Transferts Autorisés de l'Actionnaire Minoritaire» et les personnes à qui les Actions sont transférées conformément à ses alinéas, chacun en tant que «Cessionnaire Autorisé de l'Actionnaire Minoritaire». La Société et l'Actionnaire Minoritaire seront informés par écrit par l'Actionnaire Minoritaire en cas de Transfert Autorisé de l'Actionnaire Minoritaire.

Les Transferts Autorisés de l'Actionnaire Majoritaire et les Transferts Autorisés de l'Actionnaire Minoritaire sont ensemble désignés «Transferts Autorisés».

Tout droit de premier refus accordé à l'Actionnaire Majoritaire selon ces Statuts ne doit pas être affecté.

6.3.1. Si le détenteur d'Actions Spéciales de Classe G ou d'Actions Spéciales de Classe H, le cas échéant, est un Bad Leaver (actionnaire partant en mauvais termes), le Gérant pourra, à sa propre discrétion, licencier ce Bad Leaver soit dans les vingt (20) Jours Ouvrables suivant le moment où cette personne est devenue un Bad Leaver soit au moment de la Sortie Définitive, auquel cas ce Bad Leaver devra signifier un avis de transfert au Gérant en rapport avec ses Actions Spéciales de Classe G ou ses Actions Spéciales de Classe H, à un prix par action équivalent au plus bas de la Valeur Marchande de l'Investissement Individuel et des Actions Spéciales.

6.3.2. Si le détenteur d'Actions Spéciales de Classe G ou d'Actions Spéciales de Classe H, le cas échéant, est un Good Leaver (un actionnaire partant en bons termes), le Gérant pourra alors, à sa propre discrétion, licencier ce Good Leaver soit dans les vingt (20) Jours Ouvrables suivant le moment où cette personne est devenue un Good Leaver soit au moment de la Sortie Définitive, auquel cas ce Good Leaver devra signifier un avis de transfert au Gérant en rapport avec ses Actions Spéciales de Classe G ou ses Actions Spéciales de Classe H, à un prix équivalent à la Valeur Marchande des Actions Spéciales pour ses Actions Spéciales de Classe G ou ses Actions Spéciales de Classe H.

6.4.1. Dans le cas où un Bad Leaver ne remettrait pas d'avis de transfert dans les cinq (5) Jours Ouvrables suivant la signification d'un avis de Bad Leaver conformément à l'article 6.3.1 ci-dessus, le Gérant est par les présentes autorisé de manière irrévocabile à transférer les Actions Spéciales de Classe G ou les Actions Spéciales de Classe H concernées détenues par le Bad Leaver pour le compte de ces personnes que le Gérant pourra déterminer à sa propre discrétion au prix pertinent énoncé à l'article 6.3 ci-dessus. Le Gérant devra inscrire ce transfert dans le registre des actionnaires de la Société.

6.4.2. Au gré du Gérant, la contrepartie pour le transfert des Actions Spéciales de Classe G ou des Actions Spéciales de Classe H concernées détenues par le Bad Leaver, tel que déterminé au titre de l'article 6.3.1 ci-dessus, pourra être payée au Bad Leaver, soit (i) en numéraire à la date du transfert des Actions Spéciales de Classe G ou des Actions Spéciales de Classe H concernées détenues par le Bad Leaver soit (ii) restée en suspens jusqu'au moment de la Sortie, à condition que cette contrepartie porte intérêts à compter de la date du transfert des Actions Spéciales de Classe G ou des Actions

Spéciales de Classe H concernées détenues par le Bad Leaver jusqu'au moment de la Sortie de 2% per annum, à condition que ce montant ne soit pas supérieur aux bénéfices attribuables aux Actions Spéciales de Classe G ou aux Actions Spéciales de Classe H concernées réalisés au moment de la Sortie.

6.4.3. Au moment de la Sortie, si le Gérant a remis un avis de Good Leaver, le Good Leaver dispose de cinq (5) Jours Ouvrables pour remettre un avis de transfert au Gérant en rapport avec ses Actions Spéciales de Classe G ou ses Actions Spéciales de Classe H conformément à l'article 6.3.2, faute de quoi le Gérant est par les présentes autorisé de manière irréversible à transférer les Actions Spéciales de Classe G ou les Actions Spéciales de Classe H concernées détenues par le Good Leaver pour le compte de ces personnes que le Gérant pourra déterminer à sa propre discrétion au prix pertinent énoncé à l'article 6.3.2 ci-dessus. Le Gérant devra inscrire ce transfert dans le registre des actionnaires de la Société.

6.4.4. Au gré du Gérant, la contrepartie pour le transfert des Actions Spéciales de Classe G ou des Actions Spéciales de Classe H concernées détenues par le Good Leaver, tel que déterminé au titre de l'article 6.3.2 ci-dessus, pourra être payée au Good Leaver, soit (i) en numéraire à la date du transfert des Actions Spéciales de Classe G ou des Actions Spéciales de Classe H concernées détenues par le Good Leaver soit (ii) restée en suspens jusqu'au moment de la Sortie, à condition que cette contrepartie porte intérêts à compter de la date du transfert des Actions Spéciales de Classe G ou des Actions Spéciales de Classe H concernées détenues par le Good Leaver jusqu'au moment de la Sortie de 5% per annum, à condition que ce montant ne soit pas supérieur aux bénéfices attribuables aux Actions Spéciales de Classe G ou aux Actions Spéciales de Classe H concernées réalisés au moment de la Sortie.

6.5 Aucune Action ou Autre Investissement dans la Société ne doit être émis et aucune Action ou Autre Investissement ne doit être transféré ni directement ni indirectement à une personne qui n'est pas déjà une partie à un pacte d'Actionnaires, qui peut exister de temps à autre entre la Société et les Actionnaires à moins que cette personne ait, ce qui doit être une condition pour un tel transfert:

6.5.1 délivré un engagement dûment signé et exécuté et établi par un acte notarié afin d'observer et d'exécuter toutes les dispositions et obligations d'un pacte d'Actionnaires qui peut exister de temps à autre entre la Société et les Actionnaires par l'exécution duquel le souscripteur ou le cessionnaire doit devenir partie à un pacte d'Actionnaires qui peut exister de temps à autre entre la Société et les Actionnaires, et les dispositions de tout pacte d'Actionnaires qui peut exister de temps à autre entre la Société et les Actionnaires s'appliqueront de la même manière au souscripteur ou le cessionnaire en tant que partie; ou

6.5.2 délivré un engagement dûment signé et exécuté afin d'observer et d'exécuter toutes les dispositions et obligations d'une convention entre créanciers qui peuvent exister de temps à autre entre, notamment, la Société et les Actionnaires et toutes banques de financement en concluant tout contrat d'adhésion à une convention entre créanciers; et

6.5.3 ensemble avec toute Action ou Autre Investissement souscrit ou acquis, a acquis une même partie de toutes les autres catégories d'Actions et d'Autres Investissements, à condition que pour les besoins de cet Article tous instruments qui, conformément aux termes et dispositions de tout pacte d'Actionnaires qui peut exister de temps à autre entre la Société et les Actionnaires, prennent le même rang en cas de liquidation seront considérés comme la même catégorie d'Autres Investissements.

6.6 Les restrictions sur les Transferts énoncées à l'Article 6.3 ne s'appliquent pas à tout Transfert d'Actions ou Autres Investissements qui se produit par rapport à un Transfert requis ou permis en vertu d'une Sortie, l'Article 8 (Droits de Drag Along) ou l'Article 9 (Droits de Tag Along) et de tout Transfert donnant lieu aux Droits de Drag Along ou aux Droits de Tag Along.

6.7 Toutes les Actions et Autres Investissements transférés en vertu du présent Article doivent être libres de tous priviléges, charges et Sûretés, à moins que et dans la mesure où la création et le maintien de ces Sûretés ait été demandées par la Société en ce qui concerne tous documents financiers ou une Recap, et doit porter tous les droits, bénéfices et avantages qui leurs sont rattachés à l'exception du droit à tout dividende déclaré mais non payé avant la date dudit Transfert respectif.

Art. 7. Droit de Souscription Préférentiel.

7.1 Si la Société ou les Actionnaires proposent que la Société émette des Actions supplémentaires ou d'Autres Investissements d'une catégorie existante ou nouvelle d'Actions ou d'Autres Investissements dans le cadre de toute nouvelle augmentation du capital social de la Société, tout Actionnaire aura un droit de souscription à ces Actions nouvellement émises ou Autres Investissements au pro rata du pourcentage de la valeur nominale de ces Actions dans la valeur nominale globale de toutes les Actions émises ou en circulation à la fermeture des bureaux à la date antérieure à une telle émission (le «Droit de Souscription des Actionnaires»). Les termes et conditions du Droit de Souscription des Actionnaires applicables à des gérants d'un partenariat Allemand détenant des Actions dans la Société (en relation avec la classe d'Actions ou d'Autres Investissements détenus par ce dernier), ou un partenariat Allemand détenant des Actions dans la société au nom des gérants doivent être identiques à ceux des Actionnaires. Les participations des Actionnaires, qui n'exercent pas leur Droit de Souscription des Actionnaires, seront diluées en conséquence. Dans la mesure où les Actionnaires n'exercent pas leur Droit de Souscription des Actionnaires, les autres Actionnaires - en plus de leur droit de souscription au pro rata conformément à cet alinéa - ont le droit de souscrire à une part proportionnelle des Actions nouvellement émises ou d'Autres Investissements qui auraient été l'objet du Droit de Souscription non exercé de l'Actionnaire. Dans la mesure où un Actionnaire n'exerce pas son Droit de Souscription de l'Actionnaire et dans la mesure où les autres Actionnaires ne font pas usage de leur droit pour une part proportionnelle des Actions nouvellement émises ou d'Autres

Investissements, l'Actionnaire Majoritaire a le droit d'acquérir le reste du Droit de Souscription de l'Actionnaire pour un montant total de 1,00 EUR.

7.2 Le Droit de Souscription des Actionnaires peut être exclu par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires pour:

7.2.1 émettre des Actions aux gérants existants ou nouveaux d'un partenariat Allemand détenant des Actions dans la Société jusqu'à ce que tous les gérants et le partenariat Allemand détenant des Actions dans la Société détiennent directement ou indirectement entre eux 20 pour cent de toutes les Actions en émission;

7.2.2 des augmentations du capital social de la Société en contrepartie d'un apport en nature, si, à une ou plusieurs occasions, la décision est prise de faire des investissements supplémentaires (par voie d'acquisition d'actions, d'acquisitions d'actifs ou autrement), en vertu desquelles tout ou partie de la contrepartie est proposée pour être payée par le biais d'Actions, étant entendu que si le souscripteur d'Actions nouvelles est un Affilié de tout Actionnaire, le Droit de Souscription de l'Actionnaire devra n'être écarté que si et dans la mesure où il est confirmé par un avis équitable émis par un cabinet comptable de réputation internationale que le ratio d'échange reflète la juste valeur des Actions émises;

7.2.3 toute émission d'Actions à tout émetteur de financement-mezzanine; et

7.2.4 dans toute situation de difficulté pour subvenir aux besoins urgents de capitalisation de la Société et/ou du Groupe HSE dans ce cas, l'Actionnaire Majoritaire doit offrir aux autres Actionnaires une portion au pro rata des Actions ou d'Autres Investissements qui, autrement, aurait été soumis au Droit de Souscription des Actionnaires, dans les quatre semaines après la mise en oeuvre de l'émission correspondante de nouvelles Actions ou de la souscription à d'Autres Investissements.

Art. 8. Droit de Drag Along.

8.1 Si l'un des Actionnaire Majoritaire ou des Cessionnaires Autorisés de l'Actionnaire Majoritaire qui est une Partie Liée à l'Actionnaire Majoritaire, un ou plusieurs d'entre eux agissant conjointement, («Investisseur(s) dragging») décident de transférer l'une de leurs Actions ou d'Autres Investissements, et si à la suite de cette vente et/ou de ce Transfert l'Actionnaire Majoritaire avec l'un de leurs Cessionnaires Autorisés de l'Actionnaire Majoritaire qui sont des Parties Liées à l'Actionnaire Majoritaire contrôlaient dans leur ensemble moins de la majorité des droits de vote, chacun des autres Actionnaires («Investisseur(s) dragged») est lié et s'engage à accepter toute offre ferme de tout Tiers de Bonne Foi pour l'acquisition de la totalité de ses Actions et Autres Investissements («Offre de Drag d'un Tiers») dans les 10 Jours Ouvrables à partir de la réception d'une demande écrite d'Investisseur(s) Dragging d'accepter l'offre de Drag du Tiers («Avis de Drag»), à condition que l'offre de Drag du Tiers doit être donnée aux Investisseurs Dragged dans des conditions au moins aussi avantageuses pour les Investisseurs Dragged que l'Actionnaire Majoritaire, y compris les conditions accessoires ou des conditions avantageuses dans le cadre de tout réinvestissement ou refinancement d'une dette de l'Actionnaire Majoritaire dans le cadre d'une Sortie, conformément aux dispositions de tout pacte d'Actionnaires qui peut exister de temps à autre entre les Actionnaires et la Société. Pour éviter tout doute, l'Avis de Drag et tout Offre de Drag du Tiers ne sont valables que s'ils sont faits à tous les Actionnaires (autres que les Actionnaires habilités à donner l'Avis de Drag).

8.2 Si un Investisseur Dragged n'accepte pas l'Offre de Drag du Tiers dans un délai de dix (10) Jours Ouvrables suivant la date proposée indiquée dans l'Avis de Drag (ou tout autre date spécifiée par l'Investisseur Dragging aux Investisseurs Dragged), alors la Société est habilitée et est obligée de satisfaire aux obligations des Investisseurs Dragged en vertu de l'Article 8 pour et au nom des Investisseurs Dragged.

8.3 En ce qui concerne les Actions et Autres Investissements devant être transférés dans le cadre de l'Article 8, les Actions et Autres Investissements détenus par l'Actionnaire Majoritaire et tout Cessionnaire Autorisé de l'Actionnaire Majoritaire qui est une Partie Liée à l'Actionnaire Majoritaire doivent être traités comme détenus par un investisseur et les Actions et Autres Investissements détenus par les Actionnaires Minoritaires doivent être traités comme détenus par un investisseur.

Art. 9. Droit Tag Along. Si l'Actionnaire Majoritaire et/ou tout Cessionnaire Autorisé de l'Actionnaire Majoritaire ou l'Actionnaire Minoritaire et/ou tout Cessionnaire Autorisé de l'Actionnaire Minoritaire décide de vendre et/ou de transférer des Actions et/ou Autres Investissements de la Société à une personne qui n'est pas une Partie Liée à l'Actionnaire Majoritaire ou un Cessionnaire Autorisé de l'Actionnaire Majoritaire (en cas de vente et/ou de transfert par un Actionnaire Majoritaire et/ou l'un de ses Cessionnaires Autorisés de l'Actionnaire Majoritaire) ou à une personne qui n'est pas une Partie Liée à l'Actionnaire Minoritaire ou un Cessionnaire Autorisé de l'Actionnaire Minoritaire (en cas de vente et/ou de transfert par les Actionnaires Minoritaires et/ou tout Cessionnaire Autorisé de l'Actionnaire Minoritaire), ce Transfert est conditionné au consentement des autres Actionnaires et chaque Actionnaire peut refuser de donner son consentement au Transfert proposé à l'Actionnaire vendeur à moins qu'il ne reçoive une offre ferme par l'acquéreur de l'Actionnaire vendeur de ses Actions et/ou Autres Investissements («Acquéreur») pour l'acquisition d'une part proportionnelle (proportionnellement à la portion des Actions ou Autres Investissements devant être transférés par l'Actionnaire vendeur) de ses Actions et Autres Investissements («Droit de Tag Along») et chaque Actionnaire exerçant son Droit de Tag Along un «Actionnaire Tagging»). Un Actionnaire Tagging a le droit de vendre ses Actions et/ou d'Autres Investissements à un prix au moins égal au prix par Action ou par Autres Investissements et aux termes et conditions offerts aux Actionnaires par l'Acquéreur, y compris les conditions accessoires ou des conditions avantageuses dans le cadre de

tout réinvestissement ou refinancement d'une dette de l'Actionnaire Majoritaire dans le cadre d'une Sortie, conformément à toute disposition de tout pacte d'Actionnaire qui peut exister de temps à autre entre les Actionnaires et la Société. Si l'Actionnaire Majoritaire et/ou l'Actionnaire Minoritaire vend et/ou transfère ou se dessaisit de toutes leurs Actions ou Autres Investissements restants à un tiers autre qu'une Partie Liée à l'Actionnaire Majoritaire et/ou à une Partie Liée à l'Actionnaire Minoritaire, le Droit de Drag Along et de Tag Along s'appliquera à toutes les Actions et Autres Investissements restant de chacun des autres Actionnaires.

Art. 10. Défaut d'Actionnaire.

10.1 Tout Actionnaire autre que l'Actionnaire Majoritaire et tout Cessionnaire Autorisé de l'Actionnaire Majoritaire ou tout partenariat Allemand détenteur d'Actions dans la Société peut être exclu de la Société et ses Actions peuvent être confisquées par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires (dans laquelle l'Actionnaire devant être exclu ne sera pas autorisé à voter) en raison d'une cause sérieuse qui doit être réputée donnée en cas de:

10.1.1 insolvabilité, concordat, faillite (y compris toutes les procédures statutaires exigeant l'élaboration d'une déclaration sur les actifs) ou des procédures semblables initiées dans toute juridiction (ou rejetées pour absence d'actif) contre tout Actionnaire ou toute décision adoptée ou ordre ou déclaration fait en vue de la dissolution, liquidation ou cessation de tout Actionnaire; ou

10.1.2 la création de tout gage, privilège ou Sûreté sur toute Action ou tout autre intérêt ou créance contre la Société ou une Filiale (à moins que ce dernier ne soit résilié ou levé dans les quatre semaines de sa création); ou

10.1.3 toute exécution ou procédures équivalentes engagées contre toute Action ou tout autre intérêt ou créance contre la Société ou une Filiale en vue d'une exécution forcée; ou

10.1.4 toute violation par un Actionnaire d'une obligation importante due envers tous autres Actionnaires conformément à tout pacte d'Actionnaires qui peut exister de temps à autre entre les Actionnaires et la Société ou les Statuts.

10.2 La compensation de l'exécution et la confiscation en vertu de l'Article 10.1 sera:

10.2.1 la valeur comptable des Actions (en prenant en compte tout droit de préférentiel de distribution ou de liquidation en vertu d'un pacte d'Actionnaires qui peut exister de temps à autre entre les Actionnaires et la Société et étant compris qu'aucun paiement supplémentaire ne doit être effectué pour compenser les Autres Investissements) et en aucun cas plus que la juste valeur de marché des Actions;

10.2.2 si une telle limitation de la compensation ne pouvait pas être mise en oeuvre, la compensation la plus basse possible, qui aurait été autorisée, doit être considérée comme étant acceptée.

10.3 L'effet juridique de l'exclusion ou de la confiscation en vertu de l'Article 10.1 ne doit pas être subordonné au paiement de la rémunération en vertu de l'Article 10.2.

10.4 Chaque Actionnaire en relation duquel un événement énoncé à l'Article 10.1 s'est produit («Actionnaire Défaillant») doit notifier immédiatement ce dernier à la Société et aux Actionnaires autres que les gérants d'un partenariat Allemand détenant des Actions dans la Société ou des partenariats Allemand détenant des Actions dans la Société.

10.5 Lors de la survenance de l'un des événements énoncés à l'Article 10.1, chacun des autres Actionnaires autre que les gérants d'un partenariat Allemand détenant des Actions dans la Société ou des partenariats Allemands détenant des Actions dans la Société («Actionnaires Eligibles») doivent avoir le droit d'acquérir tout ou partie des Actions de l'Actionnaire Défaillant (au pro rata de la détention des Actions de l'Actionnaire Défaillant) et l'Actionnaire Défaillant est obligé de vendre et transférer toutes ses Actions et Autres Investissements aux Actionnaires Eligibles en contrepartie d'un prix d'achat équivalent à l'indemnité en vertu des dispositions du pacte d'Actionnaires qui peut exister de temps à autre entre les Actionnaires et la Société, soumis aux termes et conditions énoncés dans cet Article:

10.5.1 Si un Actionnaire Eligible a l'intention d'acquérir tout ou partie des Actions et Autres Investissements de l'Actionnaire Défaillant, il doit notifier par écrit de cette dernière à l'Actionnaire Défaillant et tout autre Actionnaire Eligible.

10.5.2 Si d'autres Actionnaires Eligibles ont l'intention d'acquérir tout ou partie des Actions et Autres Placements de l'Actionnaire Défaillant, lesdits Actionnaires Eligibles doivent informer à l'Actionnaire Défaillant et tous les autres Actionnaires Eligibles de celui-ci dans les dix (10) Jours Ouvrables suivant la réception de la notification en vertu de l'Article 10.5.1.

10.5.3 Le Jour Ouvrable suivant l'expiration du délai énoncé à l'Article 10.5.2, l'Actionnaire Défaillant doit conclure dans un accord contraignant avec chaque Actionnaire Eligible qui a donné notification de son intention d'acquérir tout ou partie de ses Actions et Autres Investissements conformément aux Articles 10.5.1 ou 10.5.2 ou pour la vente immédiate et le transfert de ses Actions et Autres Investissements à chaque Actionnaire Eligible dans chaque cas pour une partie de ses Actions (y compris les Autres Investissements) proportionnellement à sa détention d'Actions ou, si l'Actionnaire Eligible concerné a notifié son intention d'acquérir seulement une plus petite partie, cette plus petite partie.

10.5.4 La vente et le Transfert d'Actions et Autres Investissements en vertu de cet Article ne doivent pas être subordonnés au paiement du prix d'achat.

10.6 Si un Actionnaire qui a notifié en vertu des Articles 10.5.1 ou 10.5.2 ne conclut pas de contrat de vente et d'acquisition dans les dix (10) Jours Ouvrables suivant l'expiration du délai énoncé à l'Article 10.5.2 sans aucune autre faute de la part de l'Actionnaire Défaillant, son droit d'acquérir les Actions et Autres Investissements expire et les autres Actionnaires Eligibles qui ont notifié en vertu des Articles 10.5.1 ou 10.5.2 auront droit d'acquérir la portion d'Actions

et Autres Investissements qu'il peut allouer à sa place conformément avec l'Article 10.5 qui doit s'appliquer mutatis mutandis.

Art. 11. Augmentation, Réduction du Capital. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 12. Actions nominatives. Toutes les Actions de la Société sont émises sous forme nominative. Un registre des Actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignée(s) par la Société à cet effet et ce registre contiendra les noms de chaque détenteur d'Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu tels qu'in-diqués à la Société et le nombre d'Actions détenues par lui.

L'inscription du nom de l'Actionnaire au registre des Actions nominatives établit le droit de propriété sur ces Actions nominatives.

Le Gérant peut accepter et inscrire au registre des Actions nominatives un transfert sur base de document(s) approprié(s) qui établissent le transfert entre le cédant et le cessionnaire.

Les Actionnaires fourniront à la Société une adresse à laquelle tous les avis et annonces seront envoyés. Cette adresse sera également inscrite dans son registre des Actions nominatives. Les Actionnaires, peuvent à tout moment, modifier leur adresse telle que reprise dans le registre des Actionnaires par une notification écrite à la Société au fil du temps.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues de manière indivisible ou si la propriété de cette (ces) Action(s) est contestée, toutes les personnes qui revendiquent un droit sur cette (ces) Action(s) doivent nommer un seul représentant pour représenter cette/ces Action(s) envers la Société. A défaut de nommer un tel représentant les droits attachés à cette/ces Action(s) seront suspendus.

Art. 13. Gérance. La Société sera gérée par PSMA Luxco GP, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au numéro 31 de Grand-rue, L-1661 Luxembourg, constitué par acte de Maître Blanche Moutrier du 9 Mai 2012 aux Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 168701 en sa capacité d'«Actionnaire-Gérant-Commandité» de la Société (désigné ci-après le «Gérant»).

Le Gérant ne peut être révoqué de sa fonction de gérant de la Société sans son consentement. En cas d'incapacité légale, liquidation ou toutes autres situations permanentes empêchant le Gérant d'agir en tant que gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, à condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous) nomme un administrateur, qui ne doit pas nécessairement un Actionnaire, pour prendre les mesures urgentes ou de simple administration jusqu'à la tenue d'une assemblée générale des Actionnaires, que cet administrateur convoquera dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les Actionnaires pourront nommer un gérant successeur aux conditions de quorum et de majorité requis pour une modification des statuts.

Une telle nomination du successeur ne sera pas soumise à l'approbation du Gérant.

Le Gérant aura droit au remboursement de ses dépenses raisonnables de toute sorte effectuées dans le cadre de la gestion de la Société ou dans la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 14. Pouvoirs de gestion. Le Gérant a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous actes de gestion, de disposition et d'administration en conformité avec l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des Actionnaires ou au Conseil de Surveillance sont de la compétence du Gérant.

Le Gérant peut, de temps à autre, nommer des mandataires ou agents de la Société s'il l'estime nécessaire pour les opérations et la gestion de la Société. Les mandataires et/ou agents nommés, à moins qu'il en soit autrement dans les présents statuts, auront les pouvoirs et devoirs qui leurs seront conférés par le Gérant.

Les détenteurs d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société de toute manière ou qualité autrement que par l'exercice de leurs droits d'Actionnaires lors des assemblées générales et seront uniquement responsables à hauteur du montant de leurs apports à la Société.

Art. 15. Pouvoir de Signature. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la seule signature du Gérant, représenté par des mandataires dûment autorisés, ou par la/les signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs auront été délégués par le Gérant.

Art. 16. Conseil de Surveillance. Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité et ses comptes, seront surveillées par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance»), composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être des Actionnaires.

Le Conseil de Surveillance pourra être consulté par le Gérant sur toutes les affaires que le Gérant décidera et pourra autoriser les actes du Gérant qui pourraient, selon la loi ou les règlements applicables ou ces statuts, excéder les pouvoirs du Gérant.

Les membres du Conseil de Surveillance ne devront ni participer à, ni interférer dans, la gestion de la Société.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale des Actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires déterminera le nombre et la durée de leur fonction, qui ne pourra pas excéder six (6) ans. Les Membres du Conseil de Surveillance devront rester en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et

peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause, par une résolution adoptée par l'assemblée générale des Actionnaires. Le Conseil de Surveillance peut élire parmi un de ses membres un président.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président ou deux de ses membres ou par le Gérant.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour cette réunion, sauf en cas de circonstances d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera exposée dans la convocation. Il peut être renoncé à une telle convocation par accord écrit, télégramme, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions tenues à l'heure et au lieu déterminé par une résolution du Conseil de Surveillance ou si tous les membres sont présents ou représentés.

Tout membre pourra agir à toute réunion en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication, un autre membre pour le représenter. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement uniquement si la majorité au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du Conseil de Surveillance seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou par deux membres du Conseil de Surveillance. Des copies d'extrait des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés valablement par le président de la réunion ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance auront la même force que des décisions votées aux réunions du Conseil de Surveillance; chaque membre approuvera ces résolutions par écrit, par télégramme, par télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. La réunion des exemplaires signés formera la décision du Conseil de Surveillance. Les décisions ainsi prises sont équivalentes à celles prises par les membres réunis en personne.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à toutes et à chacune des personnes prenant part à la réunion de s'entendre. Toute réunion peut également se tenir uniquement par conférence téléphonique ou moyens similaires. La participation à une réunion ou la tenue d'une telle réunion par un de ces moyens équivaut à une participation ou à la tenue en personne d'une telle réunion.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance seront signés par le président ou par tout membre du Conseil de Surveillance.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs directeur(s) ou représentant(s) du Gérant aurait un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'il serait administrateur, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entreprise. Tout administrateur ou fondé de pouvoir du Gérant, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas de ce fait, privée du droit de délibérer, voter ou agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou affaires.

Art. 18. Assemblée générale des actionnaires.

18.1 L'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Sans préjudice aux dispositions de l'Article 9 (Pouvoirs de Gestion) de ces statuts et de tout autre pouvoir réservé au Gérant en vertu de la loi ou des présents statuts, l'assemblée générale des Actionnaires aura les pouvoirs d'adopter et de ratifier les mesures affectant les intérêts de la Société vis-à-vis de tiers ou modifiant les Statuts avec le consentement du Gérant.

18.2 Les Assemblées générales des Actionnaires seront convoquées par le Gérant ou le Conseil de Surveillance. Les Assemblées générales des Actionnaires seront convoquées par une convocation émanant du Gérant ou du Conseil de Surveillance établissant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins quinze jours (15) avant l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse de l'Actionnaire inscrite au registre des actions nominatives.

18.3 L'Assemblée générale annuelle se tiendra le vingt-cinquième jour du mois de juin à 14:00 heures au siège social ou tout autre endroit au Luxembourg précisé dans la convocation. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

18.4 D'autres assemblées générales des Actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux énoncés dans les avis de convocation.

18.5 Si l'intégralité du capital social émis est représentée à une assemblée générale des Actionnaires, l'assemblée pourra être tenue valablement même en l'absence de toute convocation préalable.

Art. 19. Droits de vote des Actionnaires. Chaque Actionnaire peut prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de votes égal au nombre d'actions détenues dans la Société et peut valablement agir à toute assemblée des Actionnaires au moyen d'une procuration spéciale.

Art. 20. Décision des actionnaires - Majorités. Aux fins du présent article 20, toute référence aux Actions exclura les Actions Spéciales de Classe G et les Actions Spéciales de Classe H et toute référence aux Actionnaires Minoritaires exclura les détenteurs d'Actions Spéciales de Classe G et les détenteurs d'Actions Spéciales de Classe H.

20.1 Les décisions des assemblées générales des Actionnaires convoquées valablement seront adoptées à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés et votant, sauf disposition contraire des Statuts ou de la Loi de 1915. En particulier, lors de toute assemblée générale des Actionnaires convoquée afin de modifier les statuts ou de prendre des décisions pour lesquelles ces statuts ou la Loi de 1915 font référence aux conditions requises pour une modification des statuts, le quorum de présence sera d'au moins la moitié de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale des Actionnaires, une seconde assemblée générale pourra être convoquée conformément à la Loi de 1915. La seconde assemblée générale délibérera valablement conformément à la Loi de 1915 indépendamment du nombre d'Actions présentes ou représentées. Lors des deux assemblées, les décisions devront être adoptées par au moins deux tiers des Actionnaires présents ou représentés, étant entendu qu'aucune autre décision à une telle assemblée générale des Actionnaires n'aura été valablement adoptée à moins qu'elle soit approuvée par le Gérant, à moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans la loi ou dans les présents statuts. Lorsqu'il y a plus d'une classe d'Actions et lorsque la résolution de l'Assemblée général est de nature à modifier les droits respectifs de ceux-ci, la résolution doit, afin d'être valide, remplir les conditions de présence et de majorité prévues par le présent Article 20.1 en relation à chaque classe.

20.2 Sans préjudice quant aux dispositions de l'Article 20, l'Actionnaire Majoritaire a un droit de veto en rapport avec les mesures suivantes («les Matières Réservées à l'Actionnaire Majoritaire»):

20.2.1 toutes mesures contribuant à, ou en relation avec une Sortie, étant entendu que (i) si la Sortie est une transaction d'une partie liée pour l'Actionnaire Majoritaire, une telle Sortie (mais pas la simple mise en oeuvre ou l'exécution d'une telle Sortie convenue) nécessite l'accord écrit préalable des Actionnaires Minoritaires et (ii) à condition également que si l'Actionnaire Majoritaire et les Actionnaires Minoritaires ne peuvent s'entendre sur la Sortie malgré une consultation de bonne foi, l'Actionnaire Majoritaire peut néanmoins exercer une telle Sortie à condition que l'Actionnaire Majoritaire nomme, une banque d'investissement réputée dans des conditions normales afin de maximiser la valeur pour tous les Actionnaires;

20.2.2 toutes les mesures en relation avec une Sous-Performance ou de sa solution particulière;

20.2.3 toutes les mesures dans le cadre d'une menace ou d'une violation existante, ou de défaut, à toutes les obligations du Groupe de Sociétés en vertu de tous les documents financiers (y compris toutes les violations de tous les engagements) (ou sa solution particulière) telles que définies dans tout pacte d'Actionnaires qui peut exister de temps à autre entre les Actionnaires et la Société, étant entendu que les Actionnaires Minoritaires peuvent (i) en tout état de cause remédier à une violation au pro rata de sa participation dans la Société et (ii) si l'Actionnaire Majoritaire décide de ne pas remédier à une violation, remédier à la violation entièrement pour son propre compte; dans ce cas les Actionnaires négocieront de bonne foi des solutions adéquates pour les Actionnaires Majoritaires; ceci n'implique pas les paiements ou apports de toutes sortes et compense le bénéfice reçu par les Actionnaires en conséquence d'une telle solution dans son ensemble;

20.2.4 toutes acquisitions supplémentaires jusqu'à une valeur de 50 million d'euros dans chaque cas;

20.2.5 toute constitution ou changement de garantie;

20.2.6 toute nomination ou démission des dirigeants des Sociétés du Groupe ou autres gérants de tout partenariat Allemand détenant des actions dans la Société;

20.2.7 toutes les mesures de restructuration des Sociétés du Groupe dans le cadre des opérations envisagées dans tout pacte d'Actionnaires qui peut exister de temps à autre entre les Actionnaires et la Société ou dans le cadre d'une Sortie; et

20.2.8 tout choix fiscal, au niveau fédéral, étatique ou local des Etats-Unis en relation avec la Société ou une des Filiales de la Société (y compris toute Société du Groupe HSE), y compris tout choix pour traiter cette entité comme société, partenariat ou entité qui n'est pas prise en compte étant séparée de son propriétaire pour des besoins de la fiscalité directe des Etats-Unis au niveau fédéral, étatique ou local.

20.3 Excepté par rapports à tout Actionnaire Majoritaire, les Actionnaires Minoritaires ont des droits de veto dans le cadre des mesures suivantes (les «Matières Réservées aux Actionnaires Minoritaires»):

20.3.1 un changement important de l'objet des Sociétés du Groupe;

20.3.2 la conclusion de toutes conventions entre l'Actionnaire Majoritaire et ses affiliés, entités liées, filiales, gérants, employés et la Société ou toute société des Sociétés du Groupe de Sociétés dans des conditions qui ne sont pas normales;

20.3.3 des changements structurels ou de société, y compris les transformations ou des actes similaires en vertu de lois étrangères jusqu'à la Date de Réalisation et les changements des statuts ou autres documents constitutifs qui:

(i) ont un impact défavorable important sur la situation fiscale des Actionnaires Minoritaires par rapport à leur investissement dans la Société (pour éviter tout doute, si les revenus en espèces reçus par la Société résultant de ces mesures peuvent être rapatriés aux Actionnaires Minoritaires sans aucune réduction significative de trésorerie en raison de la retenue à la source ou autres déductions fiscales sur le paiement par la Société la mesure concernée ne peut être considérée comme ayant une incidence défavorable importante sur la situation fiscale des Actionnaires Minoritaires et en conséquence cette mesure ne constitue pas une Matière Réservée aux Actionnaires Minoritaires); ou

(ii) entraînerait une violation de toutes exigences de la SEC ou une violation substantielle des principes éthiques généralement reconnus; or

(iii) porte atteinte aux droits de gouvernance des Actionnaires Minoritaires acceptés au niveau de la Société ou en relation avec les droits de gouvernance des Actionnaires Minoritaires aux niveaux des sociétés en dessous de la Société, toute mesure qui ne fournit pas aux Actionnaires Minoritaires des droits de gouvernance substantiellement semblables tels qu'ils en ont en vertu de tout pacte d'Actionnaires qui peut exister de temps à autre entre les Actionnaires et la Société; ou

(iv) porte atteinte de manière significative à la position économique des Actionnaires Minoritaires de manière disproportionnée comparée à la position économique de l'Actionnaire Majoritaire résultant de ces mesures, excluant, cependant tout effet sur la situation fiscale des Actionnaires Minoritaires (qui concerne exclusivement les Articles 20.3.3 et 20.3.8);

20.3.4 des changements substantiels du système de gérance du co-investissement pour l'équipe initiale de gérance, excluant, pour éviter tout doute, toute refonte des termes économiques de la gérance actuelle du système de co-investissement qui est économiquement positive pour la gérance initiale;

20.3.5 une offre co-investissement à un nouveau gérant ou gérants par laquelle le gérant recevrait plus de 15 fois le salaire annuel des respectifs gérants (base plus bonus) dont le salaire annuel, ne doit cependant pas excéder 1.000.000 euros par an si l'Actionnaire Majoritaire réalise un rendement de 2,5 fois la valeur de marché du Groupe HSE calculée au moment de l'offre au gérant telle qu'elle découle de l'évaluation la plus récente rapportée par l'Actionnaire Majoritaire à ses investisseurs (ceci étant compris que cela ne s'applique à aucune offre envers un nouveau gérant pour participer à un partenariat Allemand dans une forme convenue par un pacte d'Actionnaires, qui peut exister de temps à autre entre les Actionnaires et la Société) et à condition que cet Article 20.3.5 ne s'applique dans aucune situation de difficulté du Groupe HSE;

20.3.6 la liquidation de la Société ou l'une des sociétés du Groupe HSE excepté pour des sociétés opérationnelles de peu d'importance;

20.3.7 la révocation ou l'échange des actuels cinq premiers gérants (Reitzner, Brugger, Paulus, Piller, Verbrugge) et l'actuel président ou une nouvelle répartition de leurs rôles, par exemple en tant que CEO ou CFO, à condition que cette révocation, échange ou nouvelle répartition a lieu avant le 31 décembre 2012;

20.3.8 des dividendes ou toutes autres distributions par le Groupe HSE aux actionnaires de la Société qui ont un effet défavorable sur la situation fiscale des Actionnaires Minoritaires (pour éviter tout doute, si les revenus en espèces reçus par la Société, comme résultat de ces mesures, peuvent être rapatriés aux Actionnaires Minoritaires sans aucune réduction significative en espèces à la suite d'une retenue à la source ou autres déductions fiscales sur le paiement par la Société, la mesure concernée ne doit pas être considérée comme ayant un effet défavorable important sur la situation fiscale des Actionnaires Minoritaires et, en conséquence, cette mesure ne constitue pas une Matière Réservée aux Actionnaires Minoritaires).

Il est entendu que toutes les mesures d'entreprises ou structurelles dans le cadre d'une introduction en bourse en relation avec une Sortie ne doivent pas faire l'objet d'un droit de veto des Actionnaires Minoritaires et ne constitue pas une Matière Réservée aux Actionnaires Minoritaires, étant entendu cependant que cela ne s'applique pas pour une introduction en bourse de la Société, qui exige l'approbation des Actionnaires Minoritaires et constitue une Matière Réservée aux Actionnaires Minoritaires.

20.4 L'Actionnaire Majoritaire accepte de consulter avec les Actionnaires Minoritaires avant toutes approbations ou révisions des points suivants:

20.4.1 la révocation ou l'échange des principaux dirigeants généraux des Sociétés du Groupe ou d'autres gérants de tout partenariat Allemand détenant de actions dans la Société ou le président nommé au conseil d'administration des Sociétés du Groupe ou la réaffectation de leurs rôles comme par exemple en tant que Directeur Général (CEO) ou Directeur Financier (CFO);

20.4.2 toute mesure significative dans le cadre du financement de la dette des Sociétés du Groupe;

20.4.3 approbation du budget annuel et du business plan par les Sociétés du Groupe;

20.4.4 acquisitions, cessions et dépenses d'investissement des Sociétés du Groupe, à condition que (i) la mesure concernée ne soit pas inscrite au budget annuel ou le business plan respectif et (ii) le montant de la mesure concernée excède dans chaque cas 20 millions d'euros;

20.4.5 des acquisitions importantes (excédant 50 millions dans chaque cas) ou cessions, y compris le règlement de litiges tout comme des investissements importants (excédant 50 millions dans chaque cas) en dehors du business plan ou du budget annuel; et

20.4.6 des dividendes et toutes autres distributions des Sociétés du Groupe envers les Actionnaires de la Société.

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de Janvier de chaque année et termine le dernier jour du mois de Décembre de la même année, étant entendu que la première année sociale de la Société commence au jour de la création de la Société et se termine le 31 Décembre 2012.

Art. 22. Réviseur. Les opérations de la Société, en particulier les comptes et les questions fiscales et le dépôt des déclarations fiscales et autres rapports requis par la loi luxembourgeoise seront surveillées par un réviseur qui devra être

un réviseur d'entreprises agréé ou un cabinet de révision agréé. Le réviseur devra être nommé par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires pour une période se terminant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires et jusqu'à ce que son successeur soit élu. Le réviseur restera en fonction jusqu'à ce qu'il soit réélu ou jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Le réviseur en fonction pourra être révoqué à tout moment par l'assemblée générale des Actionnaires avec ou sans cause.

Art. 23. Distributions.

23.1 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

23.2 Le solde peut être distribué aux Actionnaires par décision de l'assemblée générale des Actionnaires.

23.3 Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et payés par le Gérant sous réserve du respect des termes et conditions fixés par la loi.

23.4 Le compte de prime d'émission peut être distribué aux Actionnaires par décision de l'assemblée générale des Actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires peut décider d'allouer tout montant du compte de la prime d'émission à la réserve légale.

23.5 Les années où la Société a des profits nets suffisants pour procéder à une distribution, les fonds seront distribués comme suit:

(a) premièrement, tout reliquat du Dividende Fixe PS qui n'a pas pu être payé au cours d'une ou de plusieurs années sociales sera payé aux détenteurs des Actions de Préférence;

(b) deuxièmement, le Dividende Fixe PS sera payé aux détenteurs des Actions de Préférence en relation avec l'année sociale en question;

(c) troisièmement, les Actions Préférentielles de Classe E (le cas échéant) ont le droit de recevoir un dividende cumulatif d'un montant non inférieur à zéro virgule trente pourcent (0.30%) des bénéfices nets annuels de la Société (réduction faite des pertes reportées);

(d) quatrièmement, les Actions Préférentielles de Classe D (le cas échéant) ont le droit de recevoir un dividende cumulatif d'un montant non inférieur à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0.25%) des bénéfices nets annuels de la Société (réduction faite des pertes reportées);

(e) cinquièmement, les Actions Préférentielles de Classe C (le cas échéant) porte le droit de recevoir un dividende cumulatif d'un montant non inférieur à zéro virgule vingt pourcent (0.20%) des bénéfices nets annuels de la Société (réduction faite des pertes reportées) (les droits sous (c), (d) et (e) doivent ensemble se référer comme le «Droit au Profits»);

(f) sixièmement, l'action de commandité a droit à un dividende fixe au taux de 10% du Montant Payé;

(g) septièmement, les Actions Ordinaires, les Actions Spéciales de Classe G et les Actions Spéciales de Classe H (pari passu comme s'ils constituaient une classe d'actions) porte le droit de recevoir un dividende d'un montant non inférieur à zéro virgule cinquante pourcent (0.50%) des bénéfices nets annuels de la Société (réduction faite des pertes reportées);

(h) huitièmement, le solde des profits net sont distribués entre les détenteurs des Actions Préférentielles, des Actions Spéciales de Classe G et des Actions Spéciales de Classe H (pari passu comme s'ils constituaient une classe d'actions) en vertu d'une décision devant être prise par l'assemblée générale des Actionnaires.

Afin d'éviter tout doute, le Dividende Fixe PS est cumulatif. Si lors d'une année sociale, les profits nets disponibles en vue d'une distribution sont inférieurs au montant total du Dividende Fixe PS, les détenteurs des Actions de Préférence auront le droit au reliquat lors de toute distribution subséquente et tout montant de dividende impayé augmentera le montant sur la base duquel le Dividende Fixe PS est calculé jusqu'à la date à laquelle ce Dividende Fixe PS impayé a été payé.

Art. 24. Liquidation de la Société et Sortie.

24.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent être mais n'ont pas besoin d'être des Actionnaires, et qui sont nommés par l'assemblée générale des Actionnaires qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

24.2 Lorsque toutes les dettes (y compris les preferred equity certificates), charges et dépenses de liquidation auront été payées, le solde qui en résulte (le «Bonus de Liquidation») sera appliqué conformément dans l'ordre suivant de priorité:

(a) premièrement, en payant aux détenteurs des Actions de Préférence tout reliquat des Dividendes Fixes PS qui n'a pas encore été payée à la date de liquidation de la Société;

(b) deuxièmement, en remboursant aux détenteurs des Actions de Préférence, le Montant Payé sur chaque Actions de Préférence détenues;

(c) troisièmement, en remboursant aux détenteurs des Actions Préférentielles, le Droit au Profit qui n'a pas été payé à la date de liquidation de la société;

(d) quatrièmement, pari passu, (i) en remboursant aux détenteurs d'Actions Ordinaires A et d'Actions Préférentielles la valeur nominale sur chaque Action détenue et (ii) (x) en payant aux détenteurs d'Actions Spéciales de Classe G et aux

détenteurs d'Actions Spéciales de Classe H, le Rendement tiré des Actions de Classe G et le Rendement tiré des Actions Spéciales de Classe H et (y) en remboursant les détenteurs d'Actions Spéciales de Classe G et les détenteurs d'Actions Spéciales de Classe H, la valeur nominale sur chaque Action Spéciale de Classe G et Action Spéciale de Classe H;

(e) cinquièmement, en remboursant aux détenteurs d'Actions Ordinaires B le Montant Payé;

(f) sixièmement, en payant aux détenteurs d'Actions Ordinaires B la valeur Ratchet; et

(g) le solde (s'il en reste) sera distribué parmi les détenteurs d'Actions Ordinaires (pari passu comme si elles ne constituaient qu'une seule classe d'Actions).

24.3 Les dispositions de l'article 24.2 ci-dessus s'appliquent mutatis mutandis lors de la survenance d'une Sortie, à condition que, en cas de Vente, la Valeur Ratchet ne soit payable seulement lorsque toutes Actions émises (et non une partie) (ou titre bénéficiaire de celle-ci) détenues par tous les Actionnaires auront été vendues en une ou plusieurs transactions ou que substantiellement tous les actifs des Sociétés du Groupe auront été vendus en une ou plusieurs transaction(s).

Art. 25. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les Actionnaires se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 26. Définitions. Acquisition Liée au Rendement G représente 100% si les objectifs de rendement communiqués par le Gérant au détenteur d'Actions Spéciales de Classe G sont atteints.

Acquisition Liée au Rendement H représente, à condition que le contrat de travail, de services ou de conseil du détenteur d'Actions Spéciales de Classe H ne soit pas résilié par l'une ou l'autre partie à ce contrat ou que le détenteur d'Actions Spéciales de Classe H reste un membre du conseil de surveillance de HSE24 Finance & Service GmbH avant une Sortie Définitive, 50% si la Valeur de Sortie divisée par la Valeur Nette Réelle Totale égale au moins 2 et représente 100% si la Valeur de Sortie divisée par la Valeur Nette Réelle Totale égale au moins 3 voire plus; si la Valeur de Sortie divisée par la Valeur Nette Réelle Totale égale entre 2 et 3, alors l'Acquisition Liée au Rendement H représentera le montant proportionnel correspondant entre 50% et 100% (par exemple, si la Valeur de Sortie divisée par la Valeur Nette Réelle Totale égale 2,5, l'Acquisition Liée au Rendement H représentera 75%); si la Valeur de Sortie divisée par la Valeur Nette Réelle Totale est inférieure à 2, alors l'Acquisition Liée au Rendement H représentera 0% et, afin d'écartier tout doute, si le contrat de travail, de services ou de conseil du détenteur d'Actions Spéciales de Classe H est résilié et si le détenteur d'Actions Spéciales de Classe H n'est plus membre du conseil de surveillance de HSE24 Finance & Service GmbH avant la Sortie Définitive, alors l'Acquisition Liée au Rendement H représentera 0%.

Acquisition Liée au Temps G (a) représente 100% (i) le 28 février 2014 ou aux alentours de cette date ou (ii) avant le 28 février 2014 lors d'une Sortie Définitive, si le contrat de travail, de services ou de conseil du détenteur d'Actions Spéciales de Classe G avec une Société du Groupe n'est pas résilié par l'une ou l'autre partie à ce contrat et (b) soit au prorata pendant une période de 18 mois à compter du 30 août 2012, si le détenteur d'Actions Spéciales de Classe G est un Good Leaver avant le 28 février 2014, à condition que le contrat de travail, de services ou de conseil du détenteur d'Actions Spéciales de Classe G avec une Société du Groupe ne soit pas résilié par l'une ou l'autre partie à ce contrat avant le 30 août 2013 et (c) sinon l'Acquisition Liée au Temps G sera de zéro (0).

Acquisition Liée au Temps H représente un pourcentage cumulé de vingt pourcent (20%) par an où le contrat de travail, de services ou de conseil du détenteur d'Actions Spéciales de Classe H avec une Société du Groupe n'est pas résilié par l'une ou l'autre partie à ce contrat avant le 10 juillet ou ce jour-là, à condition que la première année commence le 10 juillet 2012 et que les premiers 20% étant réalisés si la période menant au 10 juillet 2013 s'est écoulée sans résiliation du contrat tel qu'énoncé ci-dessus ou le détenteur des Actions Spéciales de Classe H reste membre du conseil de surveillance de HSE24 Finance & Service GmbH; l'Acquisition Liée au Temps H représentera 100% le jour de la Sortie Définitive si le contrat de travail, de services ou de conseil du détenteur d'Actions Spéciales de Classe H n'est pas résilié par l'une ou l'autre partie à ce contrat ou si le détenteur d'Actions Spéciales de Classe H reste membre du conseil de surveillance de HSE24 Finance & Service GmbH avant une Sortie Définitive.

Actionnaire signifie tout détenteur d'Actions.

Actionnaire Majoritaire signifie l'Actionnaire détenant plus de 50% du capital social de la Société.

Actionnaires Minoritaires signifie les Actionnaires détenant moins de 50% du capital social de la Société, étant entendu que la définition n'inclut pas les détenteurs d'Actions Ordinaires B.

Actionnaire Partant signifie tout détenteur d'Actions Spéciales de Classe G ou tout détenteur d'Actions Spéciales de Classe H dont le contrat de travail, de services ou de conseil avec une Société du Groupe prend fin.

Affilié quand utilisé en référence à une personne déterminée (en excluant cependant tout individu), signifie une personne qui, directement ou indirectement, à travers un ou plusieurs intermédiaires, détient ou contrôle, est détenue ou contrôlée par ou est sous le contrôle ou la propriété conjointe avec cette personne déterminée. Au besoin le terme «contrôle» (y compris les termes «contrôlée par», «sous contrôle») signifie la possession, directe ou indirecte, du pouvoir de diriger ou dupliquer la direction de la gestion et les politiques d'une personne, soit par la propriété d'une majorité de titres ayant droit de vote, par contrat ou autrement, et pour éviter tout doute, une personne qui est le l'actionnaire commandité d'un partenariat qui contrôle ce partenariat.

Autres Investissements signifie tous les certificats d'actions privilégiés émis par la Société, les Actions de Préférence et les Actions Ordinaires B.

Bad Leaver signifie tout Actionnaire Partant dont le contrat de travail, de services ou de conseil avec le Groupe de Sociétés a été résilié par l'une des parties de ce contrat de travail, de services ou de conseil, à moins que cet Actionnaire Partant ne soit un Good Leaver.

CEO et «**Directeur Général**» signifie la personne nommée au conseil exécutif des Sociétés du Groupe avec des responsabilités de directeur général.

CFO et «**Directeur Financier**» signifie la personne nommée au conseil exécutif des Sociétés du Groupe avec des responsabilités de directeur général concernant les opérations des Sociétés du Groupe.

Comptes de Gestion signifie que les comptes mensuels de gestion des Sociétés du Groupe non-audités, constituant en un compte de pertes et profits consolidé de la période d'un mois avant la Date des Comptes de Gestion, un bilan consolidé à la Date des Comptes de Gestion, et un tableau des flux de trésorerie à la Date des Comptes de Gestion.

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires applicable.

Comptes Intérimaires 2012 de Classe C signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Actions Préférentielles de Classe C.

Comptes Intérimaires 2013 de Classe D signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Actions Préférentielles de Classe D.

Comptes Intérimaires 2014 de Classe E signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Actions Préférentielles de Classe E.

Concurrent signifie toute entité ou personne qui conduit une entreprise qui directement ou indirectement est en concurrence avec les affaires des Sociétés du Groupe ou toute personne ou entité qui est un Affilié d'une personne.

Cotation signifie l'admission à la cote de la totalité ou une partie substantielle du capital de la Société sur une bourse.

Date des Comptes Intérimaires signifie la date qui ne peut être inférieure de huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe des Actions Préférentielles, étant entendu que cette date ne peut être postérieure au dernier jour du troisième mois après la fin de la première année sociale suivant le début de la période concernée.

Date des Comptes de Gestion signifie la dernière date du mois calendaire concernée pour lequel les Comptes de Gestion ont été préparés.

Espèce Disponible signifie tout espèce détenue par la Société (sauf pour de l'espèce sur des dépôts à terme supérieurs à 6 mois), tout instrument du marché monétaire immédiatement négociable, obligations et billets à ordre et toute créance qui, dans l'opinion du Gérant sera versé à la Société à court terme, MOINS les dettes ou d'autres dettes de la société à payer en moins de 6 mois déterminées sur la base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Classe (ou Nouvelle Période le cas échéant) et moins tout montant en espèce déterminé par le Gérant.

Espèce Disponible par Action signifie dans le respect de la Classe d'Actions Préférentielles, l'Espèce Disponible divisé par le nombre d'Actions Préférentielles émises dans la Classe devant être rachetées et annulées.

Filiales signifie en relation avec une personne déterminée, toute autre personne dans laquelle cette personne déterminée, détient directement ou indirectement à travers un ou plusieurs Affiliés ou autrement, au moins cinquante pourcent (50%) soit le titre de propriété (déterminé par des intérêts sur le capital ou économique) de ou le contrôle des droits de vote de, cette autre personne.

Good Leaver signifie un Actionnaire Partant, dont le contrat de travail, de services ou de conseil avec une Société du Groupe est résilié ou expire pour l'un des motifs suivants:

1. incapacité de travail qui n'est pas uniquement temporaire ou décès;

2. résiliation du contrat de travail, de services ou de conseil par l'employeur pour toute autre raison qu'une cause imputable à l'Actionnaire Partant (y compris, afin de lever tout doute, un licenciement justifié parce que l'Actionnaire Partant enfreint une obligation importante découlant (i) du pacte d'actionnaires régissant les rapports entre les Actionnaires de la Société ou (ii) de son contrat de travail, de services ou de conseil ou (iii) d'une négligence grave);

3. résiliation du contrat de travail, de services ou de conseil par l'Actionnaire Partant pour une raison imputable à l'employeur;

4. tout autre cas dans lequel l'assemblée générale des Actionnaires de la Société a reconnu l'Actionnaire Partant comme un Good Leaver en vertu de la résolution concernée de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société.

Groupe signifie la Société et chacune de ses Filiales.

Investissement signifie toutes sommes et tous montants souscrits, prêtés ou avancés à la Société par l'Actionnaire Majoritaire pendant ou après la Réalisation (excluant, pour éviter tout doute, tout échange de services (Leistungsaustausch) à des conditions normales), y compris toutes sommes et tous montants apportés à la Société pour les Titres Luxco, que ce soit sous forme d'espèces ou d'apports de titres ou autrement.

Investissement Individuel signifie l'ensemble des sommes et montants souscrits dans, prêtés ou avancés à la Société par chaque Actionnaire de la Société, le cas échéant.

IRR signifie le taux de rendement interne sur l'Investissement suivant le Rendement où le calcul de l'IRR doit être effectué de manière à reconnaître les entrées et les sorties quotidiennes à partir de l'Actionnaire Majoritaire (si pertinent).

Jour ouvré signifie un jour (autre que le samedi ou dimanche) auquel les banques sont généralement ouvertes à Luxembourg et en Allemagne pour les affaires courantes;

Liquidation signifie une liquidation volontaire de la Société en accord avec les Statuts.

Loi signifie la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autre.

Montant Disponible signifie (sans compter deux fois) le montant total des profits nets de la Société (y compris les profits reportés) mais (i) moins toutes les pertes (y compris les pertes reportées) exprimées en tant que nombre positif moins toutes primes d'émissions et réserves librement distribuables et (ii) moins toutes sommes devant être placées dans des réserves conformément aux dispositions de la Loi ou des présents Statuts déterminés sur la base des Comptes Intérimaires en relation avec la Période de Classe applicable (ou la Nouvelle Période, selon les cas) et (iii) moins les Droits aux Profits des Classes d'Actions n'étant pas rachetés et annulés et (iv) moins le dividende fixe payable à l'action du commandité et (v) moins tout montant déterminé par le Gérant et (vi) moins le Dividende Fixe PS.

Montant Payé signifie en relation avec une Action, le montant payé sur cette Action y compris les montants payés par voie de prime, moins tous montants remboursés ou retournés sur cette Action de temps à autre.

Partie Liée à l'Actionnaire Majoritaire signifie (i) l'un des Providence Equity Partners VI International LP et ses Filiales, toute (directe ou indirect) société mère de l'une et toutes (directe ou indirecte) Filiales de cette société mère, (ii) tout fonds, véhicule d'investissement ou autre entité formée ou constituée dans toute juridiction qui est géré principalement par Providence Equity Partners VI International LP ou l'un de ses Affiliés.

Période de Classe signifie la Période de Classe C, la Période de Classe D, la Période de Classe E.

Réalisation signifie 10 juillet 2012.

Recap signifie une ou plusieurs fois un remboursement de tous les Autres Investissements ou une part de ceux-ci par l'utilisation d'un nouveau prêt senior, junior ou mezzanine ou des instruments semblables.

Rendement signifie, dans le contexte d'une Sortie, la totalité des montants en espèces dus à l'Actionnaire Majoritaire en relation avec les Titres Luxco (y compris, afin d'éviter tout doute, tous dividendes ou autres distributions reçus par l'Actionnaire Majoritaire du Groupe HSE24 (en excluant, afin d'éviter tout doute, tout échange de services (Leistungsaustausch) à des conditions normales) à tout moment lors ou avant ou en relation avec cette Sortie et toutes les Sorties antérieures ou Sorties partielles moins tous les coûts, commissions et frais encourus par l'Actionnaire Majoritaire en relation avec ces montants, étant entendu, que pour les besoins de cette définition, «montants en espèce dus» excluent:

- (i) tout allocation ou paiement (antérieur ou postérieur) de toute Valeur Ratchet aux Détenteurs d'Actions Ordinaires B;
- (ii) tout Rendement Tiré des Actions de Classe G et/ou Rendement Tiré des Actions de Classe H;
- (iii) toutes taxes payables en relation avec les montants en espèces dus à l'Actionnaire Majoritaire;
- (iv) tout montant ou valeur reçu par, ou dû, à l'Actionnaire Majoritaire sous toute forme que ce soit autre qu'en espèces;
- (v) tout montant en espèces dus à l'Actionnaire Majoritaire qui sont soumis à toute forme de séquestre ou d'autres arrangements de rétention;
- (vi) un montant en espèces égal au montant maximum payable par l'Actionnaire Majoritaire en vertu de garanties données en relation avec les Titres Luxco ou en relation avec les activités d'une Société du Groupe; ou
- (vii) tout montant en espèces dû à l'Actionnaire Majoritaire dont le paiement est différé ou soumis à des conditions (y compris afin d'éviter tout doute, tout montant satisfait par l'émission à l'Actionnaire Majoritaire de reconnaissances de dette ou autres titres de dette) à condition que les revenus potentiels sous (iv) à (vii) ci-dessus doivent être pris en compte dans le calcul du Rendement si et dans la mesure seulement et au moment où ces montants, dans le cas de (v) et (vii) sont dûs à l'Actionnaire Majoritaire, dans le cas de (iv) sont reçus en espèces par l'Actionnaire Majoritaire et dans le cas de (vi) la garantie concernée a été levée;

Rendement Supplémentaire signifie concernant les Actions Spéciales de Classe G un rendement supplémentaire pouvant être décidé par le Gérant mais ne pouvant pas dépasser (i) avant le 28 février 2014 au moment d'une Sortie Définitive, 120% du Rendement des Actions de Classe G, à condition que le Rendement des Actions de Classe G utilisé comme base pour le calcul des 120% exclue le Rendement Supplémentaire ou (ii) 20% du Rendement des Actions de Classe G au moment d'une Sortie, à condition que le Rendement des Actions de Classe G utilisé comme base pour le calcul des 20% exclue le Rendement Supplémentaire.

Rendement Tiré des Actions de Classe G signifie un rendement composé de: (i) 50% de la Valeur de Sortie des Actions de Classe G multipliés par l'Acquisition Liée au Temps G PLUS (ii) 50% de la Valeur de Sortie des Actions de Classe G multipliés par l'Acquisition Liée au Rendement G MOINS (iii) l'Investissement Individual du détenteur d'Actions Spéciales de Classe G PLUS (iv) tout Rendement Supplémentaire, le cas échéant.

Rendement Tiré des Actions de Classe H signifie un rendement composé de: (i) 50% de la Valeur de Sortie des Actions de Classe H multipliés par l'Acquisition Liée au Temps H PLUS (ii) 50% de la Valeur de Sortie des Actions de Classe H multipliés par l'Acquisition Liée au Rendement H MOINS (iii) l'Investissement Individual du détenteur d'Actions Spéciales de Classe H.

Sociétés du Groupe signifie la Société et ses Filiales; et **Société du Groupe** signifie l'une d'entre elles.

Sortie signifie une Cotation, une Vente ou un Recap.

Sortie Définitive signifie l'admission en bourse de l'intégralité du capital-actions de la Société ou la vente de l'intégralité des actions détenues par l'ensemble Actionnaires de la Société.

Sous-Performance signifie:

(i) tout survenance (y compris sans limitation, toute réclamation de tiers ou responsabilité) qui serait ou serait susceptible de nuire à sa capacité de s'acquitter de ses obligations en vertu de tout pacte d'Actionnaires qui peut exister de temps à autre entre les Actionnaires et la Société; ou

(ii) toute violation ou menace de violation (qui est réputée existée dans tout événement d'un écart défavorable d'un paramètre cible convenu de plus de 5 pourcent), de conventions par la Société en vertu de tout pacte d'Actionnaires entre les Actionnaires et la Société ou tout autre accord en relation avec ce pacte des Actionnaire entre les Actionnaires et la Société; ou

(iii) tout contentieux, procédures arbitrales ou judiciaires ou réclamations qui peuvent par soi-même ou ensemble avec toutes autres procédures ou revendications soit avoir un effet défavorable important sur la situation financière des Sociétés du Groupe ou effet défavorable sur sa capacité de s'acquitter de ses obligations en vertu de tout pacte d'Actionnaires entre les Actionnaires et la Société ou tout autre pacte en relation avec ce pacte des Actionnaires entre les Actionnaires et la Société; ou

(iv) EBITDA réalisé (année à ce jour) sur les Sociétés du Groupe pour la période comptable actuelle indiquée dans les Comptes de Gestion à tout moment étant inférieure à 95 pourcent du montant des prévisions du montant d'EBITDA, tel qu'indiqué dans ces mêmes Comptes de Gestion.

Statuts signifie les statuts de la Société comme modifié de temps à autre.

Sûreté (utilisé en rapport avec des titres) signifie tout usufruit, gage ou autre sûreté, option d'achat, droit de premier refus ou autre droit de tout personne pour acquérir des Actions ou pour consentir aux Transferts de ceux-ci (autre qu'en vertu de tout pacte d'Actionnaires qui peut exister de temps à autre entre les Actionnaires et la Société ou des Statuts) ou pour recevoir des dividendes ou l'exercice d'un vote ou d'autres droits en relation avec ces derniers.

Tiers de Bonne Foi signifie en relation avec une transaction avec un tiers, tout tiers qui n'est ni Affilié d'aucun des Actionnaires, ni un mandataire d'aucun des Actionnaires et ni autrement lié à un Actionnaire ni aucun mandataire d'un Actionnaire, étant entendu que ce tiers sera seulement considéré comme un Tiers de Bonne Foi si la transaction concernée avec ce tiers est faite, ou proposée pour être faite, de bonne foi à des conditions normales.

Titres Luxco signifie toutes les actions émises par la Société et tous les preferred equity certificates les actions de préférence, les prêts d'actionnaires et les instruments de dettes ou instrument similaire dans la société pouvant être émis de temps à autre par la Société.

Valeur d'Annulation par Action signifie la valeur nominale par Action Préférentielle devant être annulée plus le Montant Disponible divisé par le nombre d'Actions Préférentielles en émission dans la Classe devant être rachetées et annulées.

Valeur de Sortie signifie le total de l'ensemble des liquidités et d'autres contreparties (sous quelque forme que ce soit) payable aux Actionnaires en raison de ou en rapport avec une Sortie.

Valeur de Sortie des Actions de Classe G signifie la valeur d'un million sept cent mille euros (1.700.000 €) divisée par la Valeur Nette Réelle Totale multipliée par la Valeur de Sortie MOINS un million sept cent mille euros (1.700.000 €).

Valeur de Sortie des Actions de classe H signifie la valeur de deux millions d'euros (2.000.000 €) divisée par la Valeur Nette Réelle Totale multipliée par la Valeur de Sortie MOINS deux millions d'euros (2.000.000 €).

Valeur Marchande des Actions Spéciales signifie le montant par Action Spéciale de Classe G ou par Action Spéciale de Classe H, le cas échéant, raisonnablement déterminé par le Gérant, ou si ce montant est contesté, le montant déterminé par un expert indépendant dont la décision (sauf erreur manifeste) sera définitive et contraignante pour la Société. Les frais de l'expert indépendant incomberont à l'Actionnaire Partant à moins que la Valeur Marchande des Actions Spéciales déterminée par l'expert indépendant ne soit 10% supérieure à la Valeur Marchande des Actions Spéciales déterminée par le Gérant et faisant l'objet d'une évaluation par l'expert indépendant, auquel cas les frais incomberont à la Société.

Valeur Nette Réelle Totale signifie la somme de l'ensemble des Investissements Individuels.

Valeur Ratchet est égal à 20% du Rendement de l'Actionnaire Majoritaire en excès de:

(a) 2.0 fois l'Investissement si la Sortie se produit avant le troisième anniversaire de la Réalisation et 2.5 fois l'Investissement si la Sortie se produit par la suite;

(b) le Rendement impliqué par 18% de l'IRR (en prenant en compte tous les produits financiers au-dessus de la durée de l'investissement).

Vente signifie la vente (soit à travers une seule transaction ou à travers une série de transactions et soit directement ou indirectement) de la majorité ou plus des Actions émises (ou du titre bénéficiaire de ce dernier) détenues par tous les Actionnaires ou une vente de tous ou substantiellement tous les actifs des Sociétés du Groupe à une personne autre que l'Actionnaire Majoritaire.

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de créer deux (2) nouvelles classes d'actions, à savoir les actions spéciales de classe G et les actions spéciales de classe H et de déterminer les droits et obligations y attachés en modifiant et en refondant les statuts tels qu'énoncés au point 2. de l'ordre du jour.

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel d'un million trois cent six mille quatre cent quinze euros et trente-deux cents (EUR 1.306.415,32) à un million trois cent douze mille quatre cent soixante-cinq euros et trente-deux cents (EUR 1.312.465,32) en émettant:

- soixante-quinze mille (75.000) actions spéciales de classe G (les «Actions Spéciales de Classe G»);
- cinquante mille (50.000) actions spéciales de classe H (les «Actions Spéciales de Classe H»);
- trois cent trente-six mille (336.000) Actions Ordinaires de Classe A;
- quarante-huit mille (48.000) Actions Préférentielles de Classe C;
- quarante-huit mille (48.000) Actions Préférentielles de Classe D; et
- quarante-huit mille (48.000) Actions Préférentielles de Classe E;

d'une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune (ensemble, les «Nouvelles Actions») pour un prix total de souscription de six cent cinq mille euros (EUR 605.000,-) (le «Prix de Souscription»).

À la suite de quoi, les Souscripteurs, tous ici représentés par Me Anna Hermelinski-Ayache, précitée, ont souscrit aux Nouvelles Actions ainsi émises au Prix de Souscription, tel qu'indiqué dans le tableau repris dans l'ordre du jour.

Les Souscripteurs ont entièrement libéré le Prix Souscription par voie d'un apport en numéraire.

L'Assemblée a reconnu que les actionnaires existants de la Société ont tous renoncé à leurs droits préférentiels de souscription.

L'Assemblée a décidé d'allouer un montant équivalant à la valeur nominale des Nouvelles Actions ainsi émises au capital social et un montant de cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent cinquante euros (EUR 598.950,-) aux comptes de prime d'émission librement distribuable, tel qu'indiqué dans l'ordre du jour.

La preuve du paiement du Prix Souscription à la Société a été montrée au notaire soussigné.

L'Assemblée a constaté et approuvé que les nouveaux actionnaires sont inscrits sur la liste de présence en vertu de la résolution ci-dessus afin qu'ils puissent participer à l'assemblée générale extraordinaire et voter sur les points restants de l'ordre du jour.

Seconde résolution

L'Assemblée a ensuite décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société tel qu'énoncé au point 2 de l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société sont estimés à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties aux présentes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais et est suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres de bureau comparants, connus du notaire instrumentant pas noms, prénoms, états et demeures, les prédits membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. HERMELINSKI-AYACHE, J. DE MAYER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 08 février 2013.Relation: DIE/2013/1921. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013022515/1927.

(130027064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Ruitar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 139.506.

Suite à la dissolution de l'actionnaire unique Sémafore Investissements SA en date du 28 mars 2011, le capital de la société Ruitar Sàrl se répartit de la façon suivante:

- Financière Sémaphore Sarl (RCSL B 157.706) 125 parts sociales
TOTAL: 125 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013026754/12.

(130032000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Premium Property Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 107.257.

—
EXTRAIT

La société Primum Property Partners S.A. a pris connaissance du changement d'adresse de l'administrateur:

Monsieur Serge Nickels, 126, rue du Cents L-1319 Luxembourg
Luxembourg, le 19 février 2013.

Référence de publication: 2013026729/11.

(130032042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Prostar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.649.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026735/9.

(130032052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

PS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.091.300,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 124.482.

—
Par résolutions prises en date du 28 janvier 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Holger Kleingarn, avec adresse professionnelle au 33, King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

- nomination de Jonathan Heathcote, avec adresse professionnelle au 33, King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013026736/14.

(130032635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

PVC (Lux) Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.297.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026738/9.

(130032157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Quinlan Private Jurys Inns HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 138.952.

La nouvelle adresse professionnelle des associés Thomas Dowd, Peter Donnelly, Olan Cremin et Mark O'Donnell est la suivante: Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

La nouvelle adresse professionnelle de l'associé Derek Michael Quinlan est la suivante: 18b Charles Street, Mayfair, W1J 5DU Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013026739/14.

(130032620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Quadrigone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 117.389.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 21 février 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme QUADRIGONE SA, avec siège social à L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie, de fait inconnue à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et désigné liquidateur Me Isabelle PETRICIC-WELSCHEN, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de ce siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 15 mars 2013.

Il ordonne l'exécution provisoire du présent jugement.

Pour extrait conforme

Me Isabelle PETRICIC-WELSCHEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2013026740/20.

(130031957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

R.A. Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.769.

En date du 20 février 2013, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Révocation de Robert van 't Hoeft, du poste de gérant;

- Révocation de Marco Weijermans, du poste de gérant;

- Nomination de Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant pour une durée indéterminée et avec effet immédiat;

- Nomination de Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin, France, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant pour une durée indéterminée et avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R.A. Investment Management S.à r.l.

Fabrice Rota

Gérant

Référence de publication: 2013026741/21.

(130032240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

RCR Industrial Flooring S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 102.358.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013026745/14.

(130032337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Red Sea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 115.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026746/9.

(130032483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Resolution Luxville S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.383.

Rectificatif modifiant l'extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 février 2013 référence L130031299

- La démission de Mademoiselle Nicola FOLEY de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet au 15 Février 2013.

- Est nommé gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée avec effet rétroactif au 15 Février 2013:

* Lux Konzern S.à r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Il est porté à connaissance à qui de droit que le siège social de l'associé unique de la société, à savoir «Resolution (Luxembourg) S.C.A., SICAR», a été transféré du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 18 avril 2011.

Luxembourg, le 22 Février 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013026747/20.

(130032351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Rocha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9145 Erpeldange, 126, Porte des Ardennes.

R.C.S. Luxembourg B 98.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013026748/10.

(130032192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

RP3 Holdings (Lux) 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 118.413.

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 21 février 2013 que:

- la démission de Monsieur Martinus C.J. Weijermans en tant que gérant avec effet au 21 février 2013 a été acceptée; et
- Monsieur Gérald Welvaert, né le 15 juillet 1977 à Uccle (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé en tant que nouveau gérant de la Société pour une durée illimitée avec effet immédiat au 21 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2013.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2013026752/19.

(130032383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

RP Kosmoscenter S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.841.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013026749/10.

(130031950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

RP Medicentre S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013026750/10.

(130031949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

RP Oder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.712.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013026751/10.

(130031948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

RP3 Holdings (Lux) 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 123.086.

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 21 février 2013 que:

- la démission de Monsieur Martinus C.J. Weijermans en tant que gérant avec effet au 21 février 2013 a été acceptée; et

- Monsieur Gérald Welvaert, né le 15 juillet 1977 à Uccle (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé en tant que nouveau gérant de la Société pour une durée illimitée avec effet immédiat au 21 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2013.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2013026753/19.

(130032382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Rumba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 124.399.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 24 décembre 2012 à Luxembourg:

- L'Assemblée donne pleine et entière décharge au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats.

- L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

- L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, et en outre les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RUMBA S.A.

Référence de publication: 2013026755/18.

(130031784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

S.C.R. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9464 Stolzembourg, 12, Klangberg.

R.C.S. Luxembourg B 97.194.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013026756/10.

(130032605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Sequoia IDF Asset Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.989.

—
Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 15 février 2013:

- acceptation de la démission de Monsieur Robert van't Hoeft en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 15 février 2013;

- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 15 février 2013, de Monsieur Patrick van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

- Monsieur Jorge Perez Lozano;

- Monsieur Patrick van Denzen;

- Madame Florence Rao.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2013.

Pour la Société

Florence Rao

Administrateur

Référence de publication: 2013026760/23.

(130032596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Sandstrom Metals & Energy (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 162.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013026757/10.

(130032297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Single Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 119.313.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique en date du 8 janvier 2013 que les décisions suivantes ont été prises:

- Madame Laura Laine démissionne de son poste de gérant avec effet immédiat;
- Monsieur Lars Erik Hansson démissionne de son poste de gérant avec effet immédiat;
- Madame Charlotte Lahaije-Hultman, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est nommée gérant de la société avec effet immédiat;
- Mademoiselle Asa Alund, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est nommée gérant de la société avec effet immédiat;
- le siège social de la société est transféré au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013026761/18.

(130032169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Sky Greifswald S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 149.883.

Extrait du 4 février 2013

Suite aux résolutions circulaires du 1 février 2013 l'associé unique a pris acte de la démission du gérant Monsieur Xavier Poncelet et a nommé la personne suivante en remplacement immédiat et pour une durée indéterminée:

Madame Marta Kozinska, née le 25 juillet 1969 à Szczecin, Pologne, résidant professionnellement au 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

Par ailleurs, veuillez noter que le siège social de l'associé ci-dessous a été modifié comme suit:

Captiva Sky Holding S.à r.l., 11 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

Son numéro d'immatriculation enregistré auprès du RCS comporte une erreur. Il s'agit du B 149871

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013026762/18.

(130031967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Smart Immo Project I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 128.545.

Les comptes annuels audités au 31/12/2011 de la société Smart Immo Project I Sàrl, Société à responsabilité limitée ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013026763/10.

(130032503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Southlane 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.624.

Résolution circulaire des gérant tenu en date du 31 /12 / 2012

L'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a démis de ses fonctions en tant que gérant Monsieur Daniel Kranz, né le 10 Mars 1972 à Trier (D), demeurant au 25a Maximinstrasse, 54292 Allemagne.

Deuxième résolution

L'assemblée DECIDE d'élire comme nouveau gérant en conformité avec l'article 12 des statuts de la société:

Monsieur Clément Louis Henri Gauthier, né le 1^{er} septembre 1981 à Brest (29) France, demeurant 9, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg en tant que gérant avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Troisième résolution

Les gérants décident de nommer monsieur Robert Zahlen, né le 7 août 1965 à Luxembourg, demeurant au: 1 rue Jean-Pierre Lanter, Itzig L-5943, en tant que commissaire aux comptes de la société pour un mandat de 6 ans avec effet immédiat, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifiée conforme et sincère

Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2013026764/23.

(130031896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Square Strategy Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 128.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013026766/10.

(130032347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Susquehanna Celtic Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.000,00.

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.099.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 février 2013.

Référence de publication: 2013026772/11.

(130032391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Colruyt Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 137.485.

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la société anonyme de droit belge «Etablissementen Franz Colruyt», dont le siège social est situé au 196 Edingensesteenweg, B-1500 Halle,

ici représentée par Monsieur Filip PAUWELS, demeurant professionnellement au 196 Edingensesteenweg, B-1500 Halle,

en vertu d'une procuration leur donnée sous seing privé.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-dessus, est l'actionnaire unique de la société «COLRUYT GESTION S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 137485, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1032 du 25 avril 2008. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2174 du 31 août 2012.

Laquelle partie comparante a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique DECIDE d'augmenter le capital social à concurrence d'un milliard quatre cent millions d'euros (EUR 1.400.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de cent vingt-six millions cinq cent quarante-huit mille trois cents euros (EUR 126.548.300,-) à un milliard cinq cent vingt-six millions cinq cent quarante-huit mille trois cents euros (EUR 1.526.548.300,-) par la création et l'émission de deux millions huit cent soixante-deux mille cinq cent dix-sept (2.862.517) actions sans désignation de valeur nominale.

Souscription - Libération

Les deux millions huit cent soixante-deux mille cinq cent dix-sept (2.862.517) actions nouvelles sont souscrites et libérées à concurrence de soixante-neuf virgule zéro cinq pour cent (69.05 %) par l'actionnaire unique.

Les nouvelles actions sont à libérer comme suit:

- d'une part par un apport immédiat en nature à la Société de deux cent deux mille deux cent quatre-vingt-douze (202.292) actions de la société anonyme de droit belge «FINCO», ayant son siège social au 196 Edingensesteenweg, B-1500 Halle.

Ces actions ainsi apportées à la Société sont évaluées à la somme de neuf cent soixante-six millions sept cent trente-neuf mille trois cent huit euros (EUR 966.739.308,-).

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport établi en date du 20 décembre 2012 par «KPMG Luxembourg S.à r.l.», réviseur d'entreprises, Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, lequel rapport restera, annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Ce rapport conclut comme suit:

Conclusion (en version anglaise):

«Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution does not correspond at least to the number and value of the shares to be issued as consideration.»

Il résulte d'une attestation que le souscripteur est le seul propriétaire des actions apportées et que ces dernières sont libres de tous gages, nantissements ou autres charges.

- d'autre part par un apport ultérieur en numéraire d'un montant de quatre cent trente-trois millions deux cent soixante mille deux cent quatre-vingt-douze euros (EUR 433.260.692,-)

Les documents justificatifs de l'existence et de la valeur de l'apport en nature ci-dessus ont été présentés au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

Afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus réalisée, l'actionnaire unique DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts de la Société qui aura désormais teneur suivante:

Art. 5. «Le capital souscrit est fixé à un milliard cinq cent vingt-six millions cinq cent quarante-huit mille trois cents euros (EUR 1.526.548.300.-) divisé en trois millions cent vingt-huit mille (3.128.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais - Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires du comparant, les mandataires ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. PAUWELS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17451. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013022802/69.

(130027451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Secur Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 20, rue Macher.

R.C.S. Luxembourg B 161.961.

Im Jahre zweitausendunddreizehn, den fünften Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Gerd Wolfgang SCHULZ, geboren am 12. August 1962 in Kaiserslautern, wohnhaft in D-67655 Kaiserslautern (Deutschland), Bismarckstrasse 4.

Der Erschienene ist alleiniger Gesellschafter der SECUR MEDIA S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in L-7241 Bereldange, 204, Rte. De Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 161.961, gegründet am 30. Juni 2011 durch Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2005 vom 31. August 2011, und deren Satzung zuletzt abgeändert wurde durch Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 10. Oktober 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2766 vom 14. November 2012.

Der Erschienene bat den Notar folgende Beschlüsse urkundlich aufzunehmen:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den Sitz der Gesellschaft nach L-5550 Remich, 20, rue Macher zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss beschließt der alleinige Gesellschafter, Artikel 5. der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„**Art. 5.** Der Gesellschaftssitz ist in Remich. Er kann an jeden anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.“

Kosten

Die Auslagen, Arbeitsaufwand oder Kosten der Gesellschaft für die vorliegende Urkunde belaufen sich auf ungefähr achthundert Euro (800,- EUR).

Worüber Urkunde, aufgenommen und abgeschlossen in Luxemburg, zum oben genannten Datum.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, unterzeichnete derselbe mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde.

Signé: G. W. SCHULZ, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 février 2013. Relation: LAC/2013/5716. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013023160/37.

(130027539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.